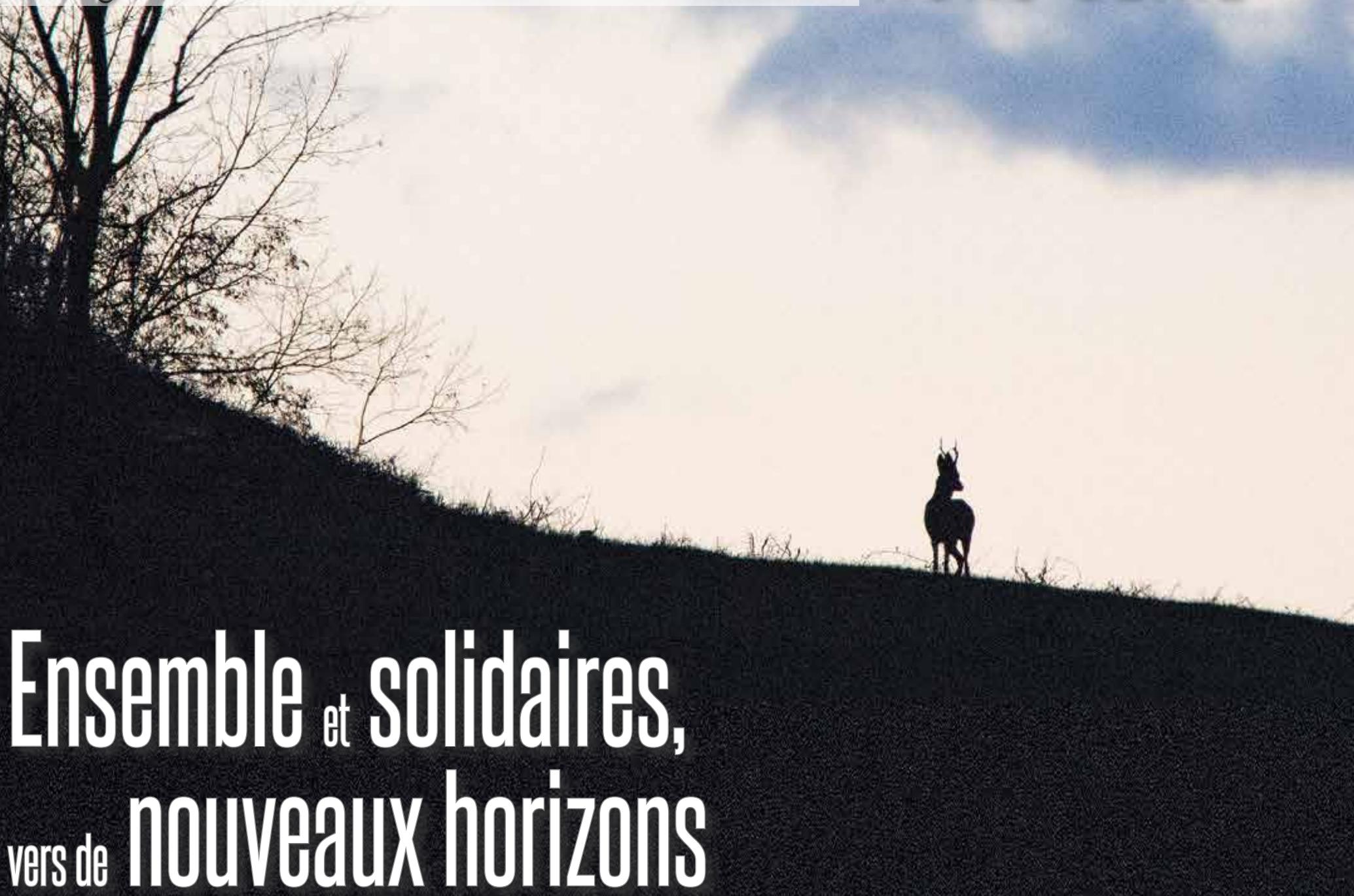


N° 15 - Mars 2021 • Prix : 2,40 €

nos chasses en Saône et Loire

Partage et Vie des Territoires

HORS SÉRIE



Ensemble et solidaires,
vers de nouveaux horizons

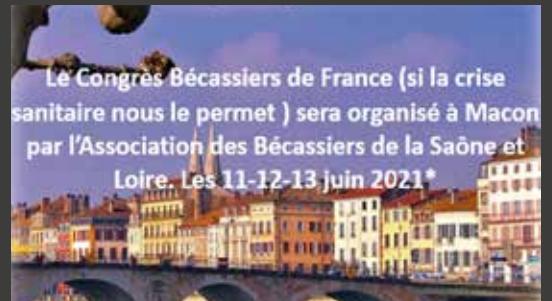
Retrouvez toute l'actualité et les infos dont vous avez besoin sur www.chasse-nature-71.fr



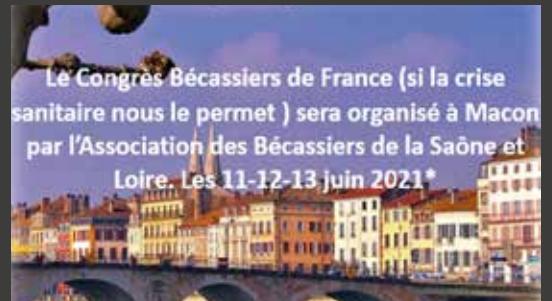
Georges Duriaud, un siècle de chasse



Dans la voie du lièvre
avec l'équipage du Bois d'Hirley



Association départementale
des bécassiers (ADB)



Association départementale
des bécassiers (ADB)

ÉDITO

L'édito de la Présidente Amis chasseresses et chasseurs



Chers adhérentes et adhérents,
La Covid-19 aura marqué nos activités tout au long de l'année écoulée. Nous avons dû nous adapter au fur et à mesure à l'évolution de cette pandémie, des confinements, des couvre-feux et des arrêtés préfectoraux. La chasse « mission d'intérêt général »

et la chasse dite de loisirs sont apparues dans le périmètre cynégétique et politique. Jamais, notre passion n'aura autant été attaquée et médisée. La cause animale s'affirme avec l'octroi de droits spécifiques des animaux qui se profile.

Malgré ce contexte sanitaire exceptionnel, notre Fédération continue son évolution :

- Formation d'une brigade numérique chargée d'être réactive aux consultations publiques pouvant menacer la chasse,
- Formation de chasseurs chargés de suppléer les louvetiers et éleveurs dans la gestion du loup,
- Élaboration d'un plan de lutte contre le ragondin sous forme de conventions proposées aux collectivités territoriales,
- Élaboration d'une stratégie de recrutement de chasseurs,
- Mise en place de l'écocontribution,
- Groupe de travail sur le développement des populations de faisans et perdrix avec une stratégie qui sera présentée à l'AG 2022.

Je ne terminerai pas sans vous remercier toutes et tous d'avoir pris conscience de la nécessité absolue de réguler les populations de sanglier sur les unités de

gestion où la participation territoriale était très élevée. Grâce à vous, la facture d'indemnisation baisse d'environ 400000 €. Mais ne vous y fiez pas, la réforme de la chasse réduit considérablement les sources de revenus pour le financement des dégâts et répercute ces manques directement sur la participation territoriale (Voir encadré page AG).

Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, la chasse est menacée de toute part, on veut notre disparition et seule une grande solidarité pourra nous permettre de continuer à pratiquer notre passion.

J'ai bien sûr une pensée affectueuse pour les chasseurs de gibier d'eau, pour les bécassiers et chasseurs de petit gibier qui n'ont pu, malgré toutes nos demandes, assouvir leur passion en novembre 2020.

Chers ami(e)s, je puis vous donner l'assurance que mon investissement et mon dévouement pour notre Institution est total, mon esprit combatif est intact.

J'ai hâte de vous revoir.

Évelyne Guillon

SOMMAIRE

■ L'édito de la Présidente	2
■ Une Assemblée Générale 2021 ? Oui, mais pas en présentiel	3
■ Au coin du bois spécial Saône-et-Loire	4
■ La Communication : une des missions du pôle Gestion des données et de l'information	5
■ Articles Grand gibier	6
■ Articles Petit gibier	8
■ Le rôle du Pôle Habitat et Environnement	10
■ Georges Duriaud, un siècle de chasse	12
■ Loup, l'épisode 2020 dans le Charolais	13
■ 19 printemps et au service de la vénerie sous terre !	14
■ Ragondin, la problématique	15
■ Bilan des Conseils d'Administration, Commissions et Groupes de travail	16
■ Les associations de chasse spécialisée	17

Édité Par Versicolor Éditions SARL au capital de 7 623 €

120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY

Tél. : 01 34 78 22 22 - Fax : 01 34 78 04 96

Email : editions@versicolor.fr - Site : www.noschasses.fr

n° CPPAP : 0918 K 83457 - ISSN : en cours

Directeur de la Publication : Charles-Henri Bachelier

Rédacteur en chef : Benjamin Basset

Ont collaboré : Christian Courtin, Christophe Espada, Eric Galan, Sacha Herrero, Alexandre Pizzara

Publicité : Nicolas Zeniodis - Tél. 06 71 80 28 72

Photo de couverture : Céline DRION

Composition : Italic'Communication - Impression : SIB



SPÉCIAL RENARD

CARABINE SAVAGE AXIS FILETÉ

- + Lunette 3-9x40
- + 1 boîte de 50 cartouches cal.222R
- + Malette

539€



ARMES ACCESSOIRES VÊTEMENTS CARTOUCHES BALL-TRAP

(Prix par quantité)

Découvrez nos produits sur notre site : www.armurerie-boichut-balaguer.com

1 et 3, rue Pasteur - Chalon-sur-Saône - Tél. 03 85 48 39 76 - Fax 03 85 93 60 06

Une Assemblée Générale 2021 ? Oui, mais pas en présentiel

La réglementation actuelle face à la COVID-19 ne nous permet pas malheureusement d'organiser une Assemblée Générale en présentiel pour 2021.

Je vous informe donc que nous organiserons une Assemblée Générale en ligne via notre site internet.

L'idée est assez simple.

Après s'être rendus sur notre site internet www.chasse-nature-71.fr puis après avoir cliqué sur le bouton « AG 2021 », les adhérents (chasseur et responsable de territoire) (à jour d'adhésion et de participation territoriale avant fin février) pourront consulter l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale 2021 et voter par la suite.

La consultation des documents et les votes se réaliseront entre le vendredi 16 avril et le mardi 20 avril 2021.

Ainsi, aucun déplacement ne sera nécessaire pour assurer cette Assemblée Générale 2021.

Pour la forme et pour l'annonce officielle des résultats des votes, le Conseil d'Administration tiendra séance le 23 avril 2021. Le Procès-verbal de cette Assemblée Générale sera diffusé par la suite.

Vous trouverez ci-dessous la convocation accompagnée de l'ordre du jour.

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 EN LIGNE

En raison de la pandémie de la COVID-19, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'**Assemblée Générale** de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire se tiendra le :

• **Vendredi 23 avril 2021 de façon dématérialisée**

(Vote en ligne des questions mises à l'ordre du jour conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la FDC 71.)

• **Le vote aura lieu du vendredi 16 au mardi 20 avril 2021**
sur le site internet de la Fédération (www.chasse-nature-71.fr)

Après vous être rendu sur notre site internet puis en cliquant sur le bouton « AG 2021 », vous trouverez toutes les modalités de connexion et de vote. Vous pourrez ensuite consulter l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale 2021 et ainsi prendre part aux votes.

Ainsi, AUCUN DÉPLACEMENT DE VOTRE PART ne sera nécessaire pour assurer cette Assemblée Générale.

(Nous n'avons pas l'autorisation de l'administration pour organiser une AG en présentiel).

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et d'activités ;
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2020 supplétif à l'Assemblée Générale du 4 avril 2020 ;
- Exercice 2018/2019: approbation des comptes, affectation du résultat et quitus au Conseil d'Administration ;
- Exercice 2019/2020 : compte rendu financier, affectation du résultat, bilan :
 - Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - Approbation des comptes au 30 juin 2020 et quitus au Conseil d'Administration ;
- Budget prévisionnel 2021/2022 ;
- Approbation du nouveau règlement intérieur ;
- Prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale ;
- Propositions de dates et conditions spécifiques de chasse pour la saison 2021/2022 ;
- Clôture de l'Assemblée Générale.

Tous les documents seront consultables sur le site de la FDC 71 du 16 au 20 avril 2021.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres adhérents à jour d'adhésion et de participation.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse. Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la Fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.



Lorsque le mandant est une personne physique, le mandat désigne expressément soit le mandataire lorsqu'il s'agit d'une autre personne physique soit le représentant légal lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Lorsque le mandant est une personne morale, le mandat est donné conformément aux dispositions qui régissent celles-ci. Le mandataire peut être une personne physique ou morale.

Les adhérents de la Fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'Assemblée Générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 3 avril 2021, date limite impérative**. La liste des adhérents et des droits de vote sont consultables au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'Assemblée Générale.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.

Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'Assemblée Générale doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette question doit être présentée par 50 adhérents et reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire **au plus tard le 3 avril 2021**.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.

Vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,
Évelyne GUILLON

Réforme de la chasse : un IMPACT négatif sur le financement des dégâts de grand gibier

En Saône et Loire, nous avons une chasse populaire et la participation territoriale obligatoire impacte fortement tous les territoires de chasse. Pourtant, le code de l'environnement ne laisse que très peu de possibilités pour financer les dégâts de grand gibier.

PETIT RAPPEL:

Jusqu'à présent, ces derniers étaient financés par

- le timbre grand gibier départemental (financé par les validations départementales),
- le timbre grand gibier national (financé par les validations nationales),
- la vente des dispositifs de marquage grand gibier
- et la participation territoriale.

Avec la baisse du montant de la validation nationale, les impacts suivants pénalisent la section dégât :

- suppression du timbre national grand gibier (appelé autrement fond de péréquation national),
- baisse du nombre de timbres départementaux grand gibier (du fait de l'attractivité de la validation nationale, nous avons perdu 50 % de validations départementales).

Toutes ces sommes manquantes sont obligatoirement à répercuter sur la participation territoriale. De plus, si nous souhaitons limiter les incidences financières, nous devons et devrons ABSOLUMENT maîtriser les populations de sanglier et donc leurs dégâts.

Au coin du bois spécial Saône-et-Loire

Chasse et Covid en Saône-et-Loire

Depuis le printemps 2020, la Covid-19 sévit en France et n'épargne pas le monde cynégétique. C'est pourquoi, nous tenons tout d'abord à avoir une pensée pour les familles touchées par cette pandémie.

Depuis le mois de mars dernier, votre Fédération n'a cessé de travailler en étroite collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire que nous tenons à remercier.

En effet, entre les annonces gouvernementales et celles de la Fédération Nationale des Chasseurs sur les différents supports de communication (réseaux sociaux...), la tâche en Saône-et-Loire n'était pas facile comme dans bien d'autres départements d'ailleurs.

Le principe même retenu entre la DDT 71 et la FDC 71 est de communiquer uniquement après avoir reçu les informations officielles du Ministère (ces fameuses circulaires), jamais avant.

Nous devons reconnaître que certaines fédérations ont largement communiqué sans attendre, risquant du coup de mettre les chasseurs en infraction. La Covid-19 a malheureusement impacté la chasse dans son ensemble et nous vous proposons d'en expliquer les détails.

1^{er} confinement: de mars à mai 2020

Suite aux décisions gouvernementales de confinement liées à l'état d'urgence, le Préfet de Saône-et-Loire a donc pris son premier arrêté en la matière et a interdit tout acte de chasse et de destruction le 23 mars 2020. Durant cette période, votre Fédération a négocié auprès de l'Administration des dérogations pour autoriser la destruction à tir et le piégeage des espèces classées ESOD, mais aussi la pose de clôtures autour des cultures agricoles et enfin l'agrainage.

Durant cette première période, la Fédération a également dû faire face à plusieurs problèmes, l'annulation de son Assemblée Générale (remplacée par un Conseil d'Administration supplétif), des réunions CLGG, de certaines sessions de formations et des permanences de collectes de preuves de capture.

Contrairement à d'autres fédérations, nous avons continué à assurer quasiment toutes les autres missions grâce à une équipe mobilisée soit en présentiel soit en télétravail. Bien que les bureaux étaient fermés à l'accueil du public, nos adhérents ont toujours eu accès aux services habituels.

À noter que la préparation des candidats au



Vincent Augagneur,
directeur de la FDC 71.

permis de chasser a pu être réalisée en adaptant la jauge et les mesures sanitaires. Ce fut le cas également d'actions de formations pour les chasseurs.

2nd confinement: 30 octobre 2020

Le gouvernement annonce le deuxième confinement ce qui engendre dans un premier temps une suspension de la chasse et à nouveau des négociations entre l'Administration et la Fédération.

Il en résulte un arrêté préfectoral en date du 5 novembre indiquant les interdits et les autorisations en termes de chasse, toujours dans un cadre ministériel.

Fin novembre, le gouvernement annonce un déconfinement sous conditions. Votre Fédération interpelle de suite l'Administration afin d'anticiper les nouvelles mesures et c'est le 28 novembre que le Préfet de Saône-et-Loire signe un nouvel arrêté spécifiant les conditions de chasse.

Et enfin le couvre-feu. À compter du 15 décembre 2020, les chasseurs se doivent de respecter uniquement un couvre-feu commençant à 20 heures au début, puis à 18 heures. Là encore, votre Fédération a demandé à l'Administration des dérogations à ce couvre-feu (récupération des chiens, déplacements sur une distance importante).

Comme vous pouvez le constater, la Fédération a toujours été en lien étroit avec l'Administration pour négocier LE NÉGOCIABLE. Afin de répondre aux différentes sollicitations concernant la chasse du petit gibier, il est très clair qu'au vu des consignes ministérielles, les fédérations ne pouvaient rien négocier à ce sujet.

Nous finirons simplement par une constatation évidente. Les chasseurs contraints ont su s'adapter à cette situation exceptionnelle, tant sur la réglementation, imposée et changeante, que sur le risque incontesté, afin d'assurer la mission d'intérêt général de prélèvements de grand gibier.

En Saône-et-Loire, la Covid-19 n'a pas eu d'impact sur le nombre de validations 2020/2021, mais qu'en sera-t-il sur les années à venir?

Vincent Augagneur

Formations 2021

Dans le cadre des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs, la FDC 71 propose un certain nombre de formations.

Pour l'année 2021, 10 formations sont d'ores et déjà programmées. D'autres viendront s'ajouter notamment sur le thème de la sécurité à la chasse; elles sont en attente d'informations nationales et régionales.

Les formations sont ouvertes aux adhérents de la FDC 71. Les lieux et les frais de formations sont détaillés ci-après. Pré-inscription auprès de Marion DANANCHET (Tél. 0385279271). Retrouvez les conditions d'accès, le programme détaillé et la mise à jour des formations sur le site internet de la FDC 71, rubrique « Formations » sous rubrique « Pour les chasseurs » (<https://www.chasse-nature-71.fr/les-chasseurs/>).

CHASSE

- Chasse à l'arc avec CHASSARC 71 le samedi 29 mai ou le lundi 12 juillet (Viré, 5 €).
- Gibier blessé et sa recherche par l'UNUCR (en attente de date).
- Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs (en attente d'informations).

RÉGULATION DES ESOD

- Piégeage - Agrément du piégeur en partenariat avec l'APASL les samedis 26 juin et 3 juillet (Viré, 5 €).

• Régulation des corvidés à tir le vendredi 5 mars (Viré, 5 €).

CONNAISSANCE DES ESPÈCES

- Gibier d'eau en partenariat avec l'ADCCE 71 le samedi 24 avril (Viré, 5 €).
- Connaissance du Lièvre d'Europe et sa gestion le samedi 5 juin (Viré, 5 €).

SANITAIRE

- Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire le samedi 20 mars (Viré, 5 €).
- Approche pratique de l'examen initial du gibier sauvage par P. ZACHARIE (INFOMA) le vendredi 25 juin (Viré puis Corbas (69) en car, repas compris, 50 €).

TERRITOIRE DE CHASSE

- Garde-chasse particulier en partenariat avec l'OFB et l'ADGCP SL les samedis 27 février, 13 mars et 5 juin (Viré, 5 €).
- Fonctionnement d'une association de chasse le vendredi 28 mai (Viré, 5 €).

Le programme est varié et les formations de qualité alors inscrivez-vous!

Actions de formation et Covid: La FDC 71 souhaite accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions répondant aux exigences sanitaires en vigueur. Elle se réserve le droit d'annuler des actions de formation si le contexte sanitaire lié à la lutte contre la covid le nécessite.

Sérothèque faune sauvage : appel aux personnes ressources



La FDC 71 participe à la sérothèque faune sauvage de la Fédération nationale des chasseurs depuis 2016 en partenariat avec le laboratoire d'analyses Agrivalys71. L'objectif est de constituer une collection de matériels biologiques (sang et rates) qui sera conservée plusieurs années à des fins de recherche épidémiologique. En Saône-et-Loire, la sérothèque concerne 4 espèces, le chevreuil, le sanglier, le blaireau et le ragondin. Les prélèvements biologiques sont à faire sur des animaux chassés (chevreuil, sanglier

et blaireau) ou piégés (ragondin). De 2016 à 2019, 215 prélèvements ont été collectés sur 80 chevreuils, 60 sangliers, 57 blaireaux et 18 ragondins. 45 personnes dites « ressources » ont participé activement à ce résultat; elles font partie des 75 volontaires enregistrés par la FDC 71 depuis 2016 notamment suite à un appel lors des assemblées générales des associations départementales (ADCGG, ADEVST et APASL) et lors de communications fédérales.

La FDC 71 recherche à relancer son réseau de personnes ressources et à l'étoffer. Si vous êtes intéressé, contactez Peggy GAULTIER en charge de ce dossier (Tél. 0385279275 - Mail: pgaultier@chasseurdefrance.com).

Collecte des preuves de captures d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

En juin 2020, la FDC 71 en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire a été dans l'obligation d'annuler les permanences permettant de rencontrer les piégeurs et les chasseurs pour la déclaration de leurs captures d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Il a été demandé aux chasseurs et piégeurs de noter leurs captures de la saison 2019/2020 et de conserver les preuves. Celles-ci seront à déclarer lors des permanences de juin 2021.

Nous vous demandons donc d'apporter vos déclarations des saisons 2019/2020 et 2020/2021, en les dissociant.

LIEU	DATE
FDC 71 - Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - 71260 Vire	Mercredi 2 juin
Terrain du jeu de boules - 71240 Laives	Jeudi 3 juin
Chez M. Guy Barnay - Varolles - 71400 Saint Forgeot	Vendredi 4 juin
Auberge de la Coudraie - 71300 Saint Berain Sous Sanvignes	Mercredi 9 juin
Préfabriqué - Salle des Fêtes - 71460 Genouilly	Jeudi 10 juin
Mairie - Cour d'École - 71600 Saint Yan	Vendredi 11 juin
Salle Polyvalente - 71500 Branges	Mardi 15 juin
Abri des Chasseurs - Le Bourg - 71310 Serley	Jeudi 17 juin
Cour d'École - 71110 Briant	Vendredi 18 juin

Arrivée de Marie-Astrid Lombard, chargée de missions biodiversité et agroécologie à la FRC BFC

« Ingénieur des techniques agricoles, je travaille depuis 16 ans à la préservation de l'environnement et à la conciliation des usages en milieu rural. Je viens notamment de passer 14 ans au sein de chambres d'Agriculture, en Haute-Loire puis à la Chambre Régionale de Bourgogne Franche-Comté, sur les thématiques de qualité de l'eau, de biodiversité et de pastoralisme.

Arrivée à la Fédération régionale des chasseurs fin septembre, je suis en charge de l'animation et de la coordination régionale des actions du réseau fédéral en faveur de la faune sauvage, et plus largement de la biodiversité, avec en

particulier la gestion des dossiers « Biodiversité-éco-contribution » ou encore Agrifaune.

C'est avec intérêt et plaisir que j'ai déjà pu travailler avec l'ensemble des FDC ! »



La Communication : une des missions du pôle Gestion des données et de l'information

Consultations publiques

Rappelons pour mémoire que le Ministère de la Transition écologique, et les préfectures, ont désormais pour obligation de lancer des consultations auprès des concitoyens pour toutes les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Les toutes dernières avancées en matière de démocratisation du dialogue environnemental ayant été introduites par une ordonnance datant du 3 août 2016.

Dans ce cadre, Évelyne Guillon, Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire, a initié un projet permettant de rassembler un groupe de chasseurs, volontaires et adhérents à la FDC 71, pour répondre aux différentes consultations publiques en rapport avec l'univers de la chasse. « *L'objectif de notre fédération est de faire valoir des arguments fiables et solides auprès de l'Administration pour défendre au mieux nos pratiques* », précise Robin Grémillon, technicien fédéral en charge de cette mission.

Afin de créer ce groupe, un formulaire d'inscription a récemment été mis en ligne sur le site de la fédération. Ce sont à ce jour 200 chasseurs qui ont fait part de leur souhait de participer à cette

initiative. Pour 127 d'entre eux, tous adhérents à la FDC 71, l'inscription a d'ores et déjà été validée. Une vérification est actuellement en cours pour les 73 volontaires, hors département, histoire de s'assurer qu'il s'agit bien de chasseurs.

Lors de la parution d'une consultation publique, il sera demandé au(x) technicien(s) compétent(s) de la FDC 71 de rédiger un argumentaire à l'attention de ce groupe de volontaires. Objectif, leur apporter des éléments fiables pour les aider dans la rédaction de leur réponse. « *Il s'agit juste d'un appui* », précise cependant Robin Grémillon. « *Loin de nous l'idée de servir une réponse toute faite à ces bénévoles. Notre rôle est d'apporter à chacun des éléments solides et des axes de réflexion, afin qu'il puisse étayer son propre argumentaire en fonction de sa situation personnelle et de ses expériences vécues. Ce sont bien les volontaires qui sont au cœur de ce projet.* »

Christian Courtin

POUR S'INSCRIRE

La FDC71 précise qu'il est toujours possible de rejoindre cette équipe de chasseurs volontaires. Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Robin Grémillon, technicien responsable du dossier : rgremillon@chasseurdefrance.com - 06 08 84 52 74



La FDC 71 à la rencontre du monde agricole

Au chapitre des actualités, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire élaboré actuellement un vaste projet, en vue de resserrer les liens entre les chasseurs et les acteurs du monde agricole. « *L'objectif est clairement défini* », explique Robin Grémillon en charge du dossier. « *Nous souhaitons rapprocher la chasse et l'agriculture, qui sont étroitement liées sur de nombreux sujets relatifs notamment aux habitats et à la faune sauvage. Notre volonté est que ces deux parties puissent avancer dans un sens bénéfique à tous* ».

Concrètement, un support de communication « Chasse – agriculture » visant

à étudier toutes les pistes pour de bonnes relations entre chasseurs et agriculteurs est en cours de réalisation. Il doit présenter les intérêts communs que peuvent tirer les chasseurs et les agriculteurs d'un tel rapprochement. L'accent sera notamment mis sur le rôle et les missions de la fédération en termes de gestion de la faune sauvage, des habitats et des services apportés au monde agricole. À titre d'exemple, des actions agro-environnementales notamment développées par le Pôle Habitat et Environnement telles que la plantation des haies ou les intercultures (lire article dédié). De la même façon,

Mieux communiquer

Ausein de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire, la communication est gérée par le Pôle Gestion des Données et de l'Information (PGDI). Cette cellule de travail, dirigée par Peggy Gaultier, chargée de mission, a pour objet de collecter les données relatives aux actions menées par la fédération et les chasseurs du département, puis de les synthétiser afin d'en valoriser les résultats auprès de plusieurs cibles.

Parmi celles-ci, en premier lieu, les adhérents de la FDC 71, chasseurs et responsables de territoires. Mais la FDC 71 s'adresse également à ses partenaires sans oublier le grand public. Le PGDI gère également l'organisation d'interventions spécifiques par exemple pour les établissements scolaires ou pour un public ciblé.

Toujours dans cette optique de relais de l'information, la FDC 71 met également en place, chaque année, plusieurs opérations, « Fleuves et Rivières Propres », « Un dimanche à la Chasse », etc... et tient de façon régulière des stands sur les fêtes de la chasse ou lors de manifestations agricoles par exemple.

Pour diffuser les informations fédérales, plusieurs supports de communication sont développés. La revue technique annuelle intitulée « La Chasse en Saône-et-Loire » et le journal « Nos chasses en Saône-et-Loire » (à raison de deux numéros par an) sont les publications « papier » envoyées aux

adhérents et à nos partenaires. Le site internet www.chasse-nature-71.fr, le compte Facebook de la fédération (@fdc71), ainsi que les newsletters s'adressent aux seuls internautes c'est-à-dire aux personnes qui utilisent internet. « *Concernant les adhérents de la FDC 71, nous les invitons à consulter régulièrement notre site internet car cet outil a un énorme intérêt qui est de pouvoir être mis à jour très rapidement. Nous cherchons au maximum à privilégier l'envoi d'informations aux chasseurs et/ou aux responsables de chasse par newsletters, c'est-à-dire de lettres par mail* », précise Peggy Gaultier. « *C'est un moyen rapide, efficace et totalement gratuit. À titre d'exemple, ces newsletters nous sont d'une grande utilité dans le contexte Covid que nous traversons actuellement. Ce sont ainsi 31 lettres par mail qui ont été envoyées courant 2020, contre 12 l'année précédente. Elles nous ont, entre autres, permis d'informer rapidement nos adhérents sur les évolutions de la réglementation de la chasse par rapport à la crise sanitaire* ». Et, d'insister pour que tous les chasseurs qui ont accès à internet mais qui n'auraient pas transmis leur adresse mail notamment lors de leur validation de leur permis, puissent au plus vite communiquer une adresse mail à la fédération afin d'être tenus au courant, non seulement des aspects législatifs de la chasse, mais aussi de toute l'actualité dédiée à leur loisir de prédilection.

Éric Galan



seront abordées d'autres thématiques comme la prédation et la déprédateur sur les productions agricoles, les problèmes sanitaires pouvant exister entre faune domestique et faune sauvage... et de voir ce qui est possible de réaliser ensemble également par la voie de la formation. La FDC71 prévoit de présenter prochainement ce travail aux acteurs du monde agricole à l'occasion de rassemblements professionnels, comme par exemple les réunions de la FDSEA ou celles de la Chambre d'Agriculture. D'autres

interventions, notamment auprès des étudiants et lycéens suivant un cursus agriculture et/ou environnement, sont envisagées avec un support similaire ou presque.

« *Il s'agit simplement de communiquer pour mettre en valeur les liens indissociables entre ces deux mondes, et leur présenter les outils que nous, Fédération Départementale des Chasseurs, pouvons mettre à leur disposition* », conclut Robin Grémillon.

Christian Courtin



Un souhait de la FDC 71, développer les intercultures.

Malgré cette baisse plus que significative, due aux efforts des chasseurs et à l'implication permanente de la FDC 71 (lire interview de la Présidente Évelyne Guillon), le nombre de dossiers d'indemnisation à traiter reste néanmoins important. Aussi, Aline Laurent, en charge de ceux-ci au sein de la Fédération, a-t-elle souhaité revenir sur la procédure à suivre. Pour mémoire, rappelons que la loi de finances de fin 1968 avait institué, en contrepartie de la suppression du droit d'affût, un système permettant d'indemniser les agriculteurs des dégâts occasionnés par le grand gibier. Ces indemnisations sont aujourd'hui assurées par les FDC, et ne concernent que les sinistres occasionnés par les sangliers et les autres espèces de grands gibiers soumises à plan de chasse. Seules sont prises en compte les cultures, les récoltes et les prairies, ce qui exclut de façon systématique les dégâts forestiers. « De nombreuses réformes sont venues au fil des ans modifier le système », explique la chargée des indemnisations. « La dernière en date remonte au 23 décembre 2013 et cadre réglementairement les actions de l'agriculteur impacté, de la Fédération et de l'estimateur. Conformément à ces textes, pour qu'un dossier soit pris en compte, la procédure doit être respectée à la lettre ».

« Lorsqu'un agriculteur constate des dégâts, il doit au plus vite se rapprocher du service compétent de la Fédération qui lui adresse par retour un imprimé. Ce document doit impérativement renseigner le nom de l'exploitant, la localisation des dégâts, leur date de constatation, le type de culture, la surface détruite, ainsi qu'une première estimation calculée sur la base d'un barème départemental. Faute de quoi, la procédure ne pourra être engagée », poursuit-elle.



Les sangliers apprécient tout particulièrement le maïs.

Dégâts de grand gibier, ce qu'il faut savoir pour être indemnisé

Pas moins de 931 dossiers dégâts, occasionnés à 99,6 % par le sanglier, et pour un montant total dépassant le million d'euros, sont venus impacter les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire lors de la saison 2018/2019. Même si de rares dossiers sont toujours en cours, le chiffre 2019/2020 restera en dessous de la barre des 600 000 €.

Ce document est à retourner sans délai à la Fédération qui missionne aussitôt un estimateur, lequel se doit d'intervenir dans un délai de 8 jours ouvrés. Au nombre de 12 sur le département de Saône-et-Loire, ces experts fonciers et/ou agricoles, en activité ou en retraite, sont désignés par la FDC 71 qui attribue à chacun un secteur géographique. Cette liste est ensuite validée par le Préfet en commission départementale. À noter également que toute déclaration est aussitôt transmise à l'élu et au technicien du secteur, au responsable dégâts de

l'unité de gestion concernée et au lieutenant de louveterie.

Lors de la visite de l'estimateur, il est impératif que l'exploitant soit présent ou se fasse représenter. Le rôle de l'expert étant de chiffrer les dégâts, non de les localiser.



Toute demande de dossier d'indemnisation doit être transmise dans les plus brefs délais à Aline Laurent, soit par téléphone au 03 85 27 92 71, soit par mail à alaurent@chasseurdefrance.com.



Sacha Herrero : Évelyne Guillon, comment expliquez-vous ce résultat ?

Évelyne Guillon : En premier lieu, il convient de rappeler que la loi de 1968 oblige les fédérations de chasseurs à indemniser les agriculteurs contre un abandon de leur droit d'affût. J'avoue que ces résultats sont inespérés mais justifiés, car tout, absolument tout, a été mis en œuvre, depuis ma prise de fonction, pour arriver à ce bilan positif. En premier lieu, il a fallu une acculturation de tous les élus concernant la procédure nationale d'indemnisation qui est assez complexe, je dois dire. Aujourd'hui, techniciens et élus reçoivent systématiquement toutes les déclarations de dégâts de leurs secteurs qui sont passées auparavant par l'expertise d'Aline (chargée de la saisie dégâts), du Directeur et de moi-même pour les dossiers importants. Je n'hésite pas à accompagner les estimateurs sur des exploitations agricoles à problèmes.

Et si les dégâts de Sanglier n'étaient pas une fatalité ?

D'un montant de 1026 747 € pour la saison 2018/2019 en Saône-et-Loire, la facture des dégâts dûs au sanglier, est passée à moins de 600 000 € la saison suivante. Évelyne Guillon, Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire revient sur les raisons susceptibles d'expliquer cette baisse significative.

S.H. : Parlez-nous du rôle de ces estimateurs...

E.G. : A la FDC 71, nous avons fait le choix d'avoir des estimateurs indépendants. Ils sont conviés désormais, plusieurs fois par an, à notre siège afin d'échanger et d'harmoniser leurs expertises. Nous en profitons pour leur rappeler notre politique fédérale à savoir : être accompagné du correspondant dégâts de l'unité de gestion concernée, participer aux réunions CLGG et être intraitable sur les dégâts ragondins et blaireaux que nous n'avons pas à indemniser. J'ai demandé le retrait de la liste officielle des estimateurs (avec l'accord de l'Administration et des représentants agricoles), de deux d'entre eux qui ne respectaient pas cette politique fédérale.

S.H. : La pression de chasse a-t-elle été accentuée sur le département ?

E.G. : En effet. Lorsqu'une population de sangliers semble trop importante sur une zone,

nous demandons aux chasseurs de plusieurs territoires de se regrouper pour chasser ensemble sous forme de battues collectives. Si un territoire ne veut pas y participer, nous demandons alors à l'Administration d'intervenir pour décantonner les animaux. Cette méthode semble la plus efficace sur la maîtrise des populations. Chaque semaine, des courriers partent également chez les responsables de territoires où la pression de chasse ne semble pas suffisante, pour leur demander d'agir avant des interventions administratives. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'écoute positive de l'Administration envers les propositions de la FDC.

S.H. : Côté plan de gestion, qu'avez-vous fait ?

E.G. : Un autre outil que nous avons mis en place concerne le remplacement gratuit de tous les bracelets sanglier prélevés lors des tirs d'été. C'est une pratique peu répandue dans notre département mais qui semble se développer,

Deux scénarii peuvent être ensuite envisagés. Si le sinistre est observé bien avant la récolte, l'estimateur opte pour un constat provisoire de remise en état des cultures. Il repasse ensuite pour vérifier si ces travaux ont bien été réalisés. Si tel est le cas, la procédure d'indemnisation est lancée. A contrario, lorsque d'un point de vue calendaire il n'est pas possible de procéder à une remise en état, l'estimateur se prononce définitivement sur une perte évaluée de récolte.

Il faut toutefois que la surface impactée soit supérieure de 3 % à celle de la parcelle culturale. Le calcul de cette dernière prend en compte l'ensemble des parcelles contiguës d'une même culture appartenant au même exploitant ; fossés, bandes enherbées, chemins, etc...entrant dans la base de calcul. En dessous de ce seuil de 3 %, une estimation d'un minimum de 230 € pour les cultures, et de 100 € pour les prairies, doit être atteinte pour ouvrir droit à indemnisation. Dans tous les cas, un abattement de 2 % est appliqué sur le montant des indemnités. Si aucun de ces minima n'est atteint, la FDC refacture les frais d'estimation à l'agriculteur qui dispose de 60 jours pour régler. Il en va de même en cas de déclaration jugée abusive.

Si le montant expertisé fait l'objet d'un refus par l'exploitant, le dossier est examiné dans un délai de 90 jours par la formation spécialisée dégâts de gibier de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui adresse une nouvelle proposition au déclarant ainsi qu'à la FDC.

Sacha Herrero

notamment chez les jeunes chasseurs. Ce mode de chasse est efficace sur les dégâts car les prélevements sélectifs peuvent s'effectuer sur ou près, des cultures ou pâturages visités par les sangliers. Et enfin, le bracelet sanglier à 10 € à partir du 1^{er} décembre 2020, a surtout été décidé pour donner de l'oxygène financier aux territoires de chasse qui n'ont pu faire aucune manifestation en 2020 en raison de la crise sanitaire, et qui, pour certains, ont dû subir une contribution territoriale importante.

S.H. : Un mot pour conclure...

E.G. : Vous l'avez compris, c'est grâce à une pression de tous, et de tous les instants, que nous avons réussi, en 2019/2020, à obtenir cette baisse de 400 000 €. Je tiens personnellement à remercier les chasseurs de la Saône-et-Loire, sans qui rien n'aurait été possible. Je leur demande à tous, et notamment aux bressans du sud, de continuer à être vigilants. Du fait d'une augmentation importante des dégâts sur certains secteurs, ces derniers verront malheureusement leur contribution territoriale augmenter.

Propos recueillis par Sacha Herrero



Les secteurs péri-urbains ne sont pas épargnés.

Fils, petit-fils, neveu et cousin de chasseur, rien que cela ! Certains, ne peuvent que difficilement échapper à leur destin. Tel est le cas de Jérôme Guichard, né voici 32 ans du côté de Lugny, en Saône-et-Loire. Issu d'une famille pour laquelle les arts cynégétiques n'ont aucun secret, c'est tout naturellement qu'il galope, dès son plus jeune âge, dans les bottes de son père, fier de la mission de porte-carniers qui lui est confiée. En communion constante avec Dame Nature, c'est au travers de ce vignoble du Mâconnais qu'il découvre les différentes espèces qui peuplent la région. Le petit gibier, mais aussi les chevreuils et les sangliers quand il accompagne son papa Patrice en battue. Permis en poche dès 16 ans, il s'intéresse dans un premier temps à la chasse de la perdrix, encore un brin présente sur le territoire. Curieux de nature et avide de lectures, il met à profit ses soirées pour dévorer nombre d'ouvrages et de magazines sur le thème de la chasse, et ne manque jamais la moindre émission télévisée dédiée à son loisir. Il découvre ainsi la plupart des modes de chasse pratiqués dans notre pays, dont notamment l'approche. Le reste est dû, comme bien souvent, au hasard...

2012 sonne le changement sur la commune, avec l'arrivée d'un tout nouveau président à la tête de la société de chasse. À peine en poste, ce dernier entame de multiples démarches administratives pour réguler corvidés et prédateurs. C'est ainsi qu'il fait une demande de tir d'été pour un seul chevreuil – qui ne sera pas prélevé – de façon à pouvoir chasser les renards. Empruntant une carabine à un ami, Jérôme, tout juste âgé de 23 ans, se porte volontaire. « Ce mode de chasse m'a immédiatement piqué », explique-t-il. « Une réelle découverte. J'ai pu voir dès le début tant d'animaux : renards, chevreuils, blaireaux, martres, fouines et bien d'autres. Le calme, l'écoute, l'observation, tous les sens en alerte. Ce sentiment d'être seul au monde, l'impression d'être l'unique spectateur de la scène qui se jouait devant moi. Que du bonheur ! ». Dès l'année suivante, le jeune bourguignon casse sa tirelire pour s'équiper : carabine, lunette, jumelles. Arpentant les coteaux de son village, en fin tireur qu'il est, il sèche bon nombre des goupils qu'il rencontre en chemin. Les

À l'approche de Capreolus

Pratique qui à l'origine consistait à faire des prélèvements qualitatifs, parfois quantitatifs, d'une espèce, l'approche se démocratise désormais un peu partout en France, même si on observe de fortes disparités régionales. Une chasse de puristes, réputée réservé son lot d'émotions comme en témoigne Jérôme Guichard, chasseur de Lugny.

magnifiques brocards, qu'il observe à quasiment chaque sortie, commencent sérieusement à l'entêter. Mais pour l'heure, pas la moindre autorisation de tir de la part de son président... Jusqu'au jour où, trois ans plus tard, il croise, lors d'un ball-trap, un ami de son frère. Le destin joue une nouvelle fois en sa faveur. Le garçon évoque un territoire loué par son père et sur lequel il vient d'être décidé d'abandonner la chasse en battue, au profit de l'approche et de l'affût. Aussitôt, Jérôme se positionne pour devenir actionnaire.

Voici six ans qu'il pratique, là-bas, ce qui est devenu son mode de chasse favori. Du 1^{er} juin à la fin octobre, il se concentre sur son gibier de prédilection, le brocard, sans jamais négliger pour autant un renard ou une bête rousse, dès lors qu'il en croise. Puis, l'automne installé, et jusqu'au 28 février, il chasse ensuite les chevrettes et les chevriards. « Cela peut surprendre, certes, mais l'approche et l'affût étant les seuls modes de chasse pratiqués sur ce territoire, il convient de réguler le chevreuil dans toutes les classes d'âge et de sexe confondues », ajoute-t-il. Si Capreolus capreolus reste, sans le moindre doute possible, son animal préféré, c'est tant pour sa beauté que pour son comportement imprévisible. Ce cervidé que le jeune chasseur honore et qu'il considère tout simplement comme « le petit prince de nos forêts ». « Nous avons la chance d'avoir un territoire assez restreint et particulièrement giboyeux. Pour autant, les chevreuils se font malins et nous tiennent souvent en échec. Pour réussir, il faut, non seulement bien connaître l'espèce, mais aussi la comprendre. C'est une remise en question de tous les instants ». Jérôme nous explique ainsi que la météo, ou encore la lune, jouent un rôle important sur les périodes d'activités de l'espèce. De la même façon, il remarque que l'attitude des animaux varie sensiblement d'un

territoire à l'autre, probablement en fonction du biotope, qu'il s'agisse du relief ou de la végétation. Il observe aussi des différences de comportement liés au sexe, affirmant que les brocards sont plus faciles d'approche, notamment en période de rut, tandis que les chevrettes sont en permanence sur l'œil. « Je dois à ces dernières quelques animaux », enchaîne-t-il. « Des brocards, mais aussi des sangliers, qu'elles ont aperçus avant moi, grâce à leurs sens toujours en alerte, et que du coup j'ai pu tirer ». Dès lors qu'il évoque le chevreuil Jérôme ne se fait pas avare de paroles, croyez-le bien. Et de poursuivre : « J'aime connaître MES brocards, les suivre au fil du temps, les observer saison après saison, sans pour autant nécessairement tirer. Bien sûr, j'aime prélever de temps à autre un joli trophée. Mais, je ne suis pas, comme certains, atteint de trophytique aiguë ! C'est la qualité de l'action de chasse qui m'importe. Comme jouer avec le vent, ramper pour ne pas être aperçu, marcher lentement pour ne pas risquer de faire crisser un caillou ou craquer une branche. Pour enfin être au plus près de ma proie, car tirer à longue distance ne présente pour moi aucun intérêt cynégétique. Au final, ce sont toutes les ruses dont il faut user pour déjouer celles de ce gibier qui m'incitent à presser la queue de détente ».

Nous apprenons aussi qu'une fois l'an, en période de rut, Jérôme prend la route du Sud-Ouest, lorsque son emploi du temps lui permet. Objectif, découvrir son gibier dans des biotopes différents, et surtout adapter sa traque à ce nouvel environnement. Cette remise en question perpétuelle qu'il évoquait précédemment, ce défi qui, en fait, ne cesse de le faire vibrer. Voici deux ans, il s'est aussi rendu dans le Cantal, avec un ami, pour y approcher une toute autre espèce : le roi des forêts, cette fois-ci. Première expérience, qui se conclut par un échec cuisant. « La météo n'était pas de la



Jérôme Guichard, aficionado de l'approche des brocards.

partie », raconte-t-il. « Une véritable tempête qui déferla tout le temps de notre séjour. Les cerfs sont restés calés au fond des gorges et le bâme s'est tu. Pas la moindre paire de bois, juste pour le plaisir des yeux ». Un récit que Jérôme nous conte toutefois sans la moindre amertume dans la voix, se promettant même d'y retourner, ne serait-ce que pour la difficulté.

Vous l'aurez compris, Jérôme Guichard appartient à ces observateurs passionnés pour qui l'approche s'apparente à la quête d'un Graal. Ce mode de chasse, traditionnel dans de nombreux pays, notamment à l'est, reste néanmoins confidentiel dans certaines de nos régions où l'on ne jure que par le chien courant. Mais, force est de constater qu'il séduit chaque année un peu plus de nos jeunes – et moins jeunes... – compatriotes. Le pirsch impacte peu les populations, même s'il peut jouer localement un rôle non négligeable d'un point de vue régulation quantitative. Ce que recherchent les aficionados de cette pratique touche avant tout à l'émotionnel ; un ensemble de sentiments, paradoxalement contemplatifs et 100 % sauvages, qu'aucune autre chasse ne procure. Seul au monde, plongé dans son microcosme naturaliste, le chasseur fait en son âme et conscience le choix d'appuyer sur la queue de détente... ou pas. La chasse c'est aussi cela, n'en déplaise à nos détracteurs.

Sacha Herrero

Dégâts forestiers dus au chevreuil, quelques propositions

comprendre l'impact des dégâts sylvicoles imputables à *Capreolus capreolus*, il est important de revenir brièvement sur quelques points biologiques qui caractérisent ce petit cervidé. Deux types de sinistres peuvent ainsi être recensés. Les premiers, d'ordre alimentaire, concernent les abrutissements sur les jeunes plants de feuillus et de conifères, avec une préférence marquée pour l'essence douglas. La pression sur ces plantations s'observe notamment en hiver, à une saison où les ressources habituelles se font les plus pauvres ; mais aussi au printemps, dès qu'apparaissent les premiers bourgeons. Outre le fait qu'ils soient une nourriture facile d'accès, ces arbrisseaux sont d'autant plus intéressants pour le chevreuil qu'ils sont issus de pépinières et qu'ils sont par conséquent riches en minéraux. « Le régime alimentaire de l'espèce n'explique pas pour autant l'ensemble des dégâts », précise Franck Jacob, technicien en charge du dossier. « Une grande partie de ceux-ci est liée au comportement spécifique

des mâles à certaines saisons. Les frottis contre les jeunes troncs commencent dès la fraye des bois, en février-mars, et se poursuivent ensuite dès lors que les brocards commencent à marquer leur territoire, en avril, et jusqu'à la fin du rut courant août. Il va sans dire que de tels écorcages, qui atteignent parfois jusqu'à 80 cm de long, conduisent à une mort inéluctable de l'arbre ».

Malgré la protection individuelle des plants, la mise en place de clôtures, l'utilisation de répulsifs et un plan de chasse de 10 500 bracelets réalisé à plus de 85 %, le problème semble récurrent au fil des saisons sur les plantations de faible surface. Aussi, la Fédération Départementale des Chasseurs envisage-t-elle d'accentuer la pression de chasse sur l'espèce en renforçant notamment les tirs d'été. « La chasse en battue peut avoir une action bénéfique sur les dégâts lorsqu'elle augmente la pression de chasse sur les parcelles à risque », poursuit Franck Jacob. « Par contre, il faut absolument mettre une

pression de chasse plus importante sur les secteurs forestiers impactés en utilisant l'ensemble des modes de chasse possibles. Le tir d'été est une des pratiques à développer, car il permet d'agir localement sur les plantations, sachant que l'espèce chevreuil est particulièrement inféodée à son territoire ».

Toujours dans le cadre de la réduction des sinistres sylvicoles la Fédération incite les chasseurs à se rapprocher des propriétaires forestiers, afin qu'ils étudient, de concert, des solutions d'aménagement en vue de limiter les abrutissements. Parmi les pistes évoquées, l'ensemencement de cultures appétantes, luzerne ou trèfle, en périphérie des massifs ou encore, dans certaines circonstances, l'ouverture du milieu par des coupes restreintes aux abords des plantations, en vue de favoriser le développement de liers et de ronces, aliments de prédilection du cervidé.

La FDC 71 tient enfin à rappeler qu'un chasseur pratiquant le tir d'été du chevreuil est également autorisé à prélever renards et sangliers. Il contribue ainsi à une régulation favorable à la protection du petit gibier, et agit sur la limitation des dégâts aux cultures et prairies.

Sacha Herrero



Franck Jacob.

Afin de limiter les dégâts forestiers ponctuels mais parfois importants, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire souhaite une augmentation de la pression de chasse sur l'espèce chevreuil sur les parcelles à problème, notamment par les tirs d'été, mais propose aussi quelques pistes côté aménagement des territoires.

Le paysage sylvicole du département de Saône-et-Loire se singularise par l'absence, ou presque, de très grands massifs. A contrario, on y recense un grand nombre de petites propriétés forestières. Celles-ci offrent des ressources alimentaires riches, sur de petites surfaces, à une espèce qui se veut particulièrement territoriale. Pour bien

Chasseur depuis plus de 50 ans, Gérard Moreau se souvient du temps bénit où il traquait, en compagnie de son père, lapins, faisans, perdrix et lièvres alors pléthores dans la région. « Nous ne chassions que le matin », explique-t-il. « Le plus souvent, c'est le manque de cartouches, ou de place dans nos gibecières, qui mettait fin à nos billebaudes. Puis peu à peu le petit gibier s'est raréfié, pour devenir aujourd'hui peu de chagrin, exception faite peut-être du lièvre pour lequel les populations semblent encore en bonne santé ». Cette baisse inéluctable, le président de la chasse des Grandes Varennes l'attribue à l'évolution du monde agricole. « La PAC a complètement bouleversé le paysage agricole », ajoute-t-il. « Au nom des rendements, les haies ont été arrachées. Les petites parcelles de type maraîchage, carottes, pommes de terre, ont disparu au profit de la culture céréalière ou des prairies de pâturage. Le petit gibier a perdu, ici comme ailleurs, les habitats nécessaires à sa reproduction naturelle. À cela, il convient d'ajouter des facteurs aggravants comme l'utilisation excessive de produits phytosanitaires et le machinisme agricole. Bref, tout a quasiment disparu ».

Triste constat qui a poussé cet irréductible chasseur de petit gibier à réagir à l'échelle de son territoire de 450 hectares. Souhaitant dans un premier temps réintroduire le lapin dont les populations étaient devenues inexistantes, il prend conseil, voici quelques années, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs. Un contrat de service, puis une convention, sont rapidement signés, permettant au gestionnaire du territoire de se faire subventionner, pour partie, son projet. En contrepartie, ce dernier se voit dans l'obligation de n'utiliser que les garennes artificielles recommandées et contrôlées par la FDC 71. Ladite convention précise, en outre, que les chasseurs ne doivent effectuer aucun prélèvement au cours des trois années suivant les aménagements, et s'engagent par la suite à respecter un périmètre de non-tir de 200 mètres autour de ceux-ci. « Le choix des sites d'implantation de ces garennes est primordial », ajoute Anthony Morlet, technicien fédéral responsable du petit gibier sédentaire sur le département. « Il est impératif de privilégier des terrains sablonneux. De tels sols permettent d'une part aux lapins de creuser plus facilement. D'autre part, ils sont naturellement filtrants donc plus adéquats d'un point de vue sanitaire. C'est la raison pour laquelle, à Igouerande, nous avons ciblé les bords de Loire, plutôt que les coteaux ». L'opération débute en 2009. Plusieurs garennes, faites essentiellement de souches et de palettes sont ainsi construites. D'un volume moyen de 10 m³ celles-ci sont, dans



Un possible retour du petit gibier, mythe ou réalité ?

La raréfaction du petit gibier sédentaire conduit certains chasseurs à mener des actions de réintroduction d'espèces, en partenariat avec leur fédération départementale. Gérard Moreau, responsable d'un territoire situé à Igouerande nous fait part de son expérience.

un premier temps, grillagées et recouvertes d'un filet, afin de limiter les prélèvements par les renards et les rapaces. Des garennes, plus petites, et dites satellites, faites de bois et branches, sont installées en périphérie. Elles ont pour objectif de permettre aux léporidés d'étendre naturellement leur territoire, en faisant office de connexions avec les haies alentour. Grâce au partenariat de la fédération, près d'une cinquantaine de lapins sont capturés, la première année, dans plusieurs secteurs du département, en vue d'être réintroduits sur le GIC des Grandes Varennes ; opérations strictement encadrées par les techniciens fédéraux. Il convient de préciser, au passage, que la reprise de lapins, et le relâcher, doivent impérativement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires. « De préférence, mieux vaut planter des jeunes sujets, à raison d'une quinzaine par garenne », poursuit Anthony Morlet. « Durant les premières semaines, il est primordial de leur apporter une nourriture artificielle, jusqu'à ce qu'ils s'habituent à leur nouvel environnement. Ensuite, dès lors que les lapins ont commencé à creuser, il est possible d'enlever les grillages pour permettre l'expansion géographique des populations ». Autre conseil, réintroduire chaque année quelques spécimens repris sur des secteurs différents. L'objectif d'une telle pratique est de limiter la consanguinité, l'apport de sang neuf permettant de redynamiser les effectifs. « Autant dire que notre opération se veut vraiment

concluante », ajoute Gérard Moreau. « Nous avons, en 2017, dénombré un pic à environ 100 lapins. Cela nécessite toutefois d'être raisonnable en terme de prélèvements. Les cinq chasseurs que nous sommes avons fixé un quota maximum à 30 pièces par saison de chasse. Ce n'est qu'à ce prix qu'il est possible de se faire plaisir en retrouvant cette chasse d'antan ». Cette action est bien évidemment assortie d'un suivi strict et consciencieux des populations. Courant février, trois opérations de comptage, espacées de quelques jours, sont ainsi, chaque année, réalisées.

Fort de cette première expérience, Gérard Moreau et ses coactionnaires ont par la suite décidé de s'intéresser à la réhabilitation du petit gibier à plumes. « Le lâcher de gibier de tir n'a aucun intérêt d'un point de vue cynégétique, et va, d'un point de vue éthique, à l'encontre de nos pratiques », explique-t-il pour motiver cette décision. Aussi, en 2012, l'association des Grandes Varennes, décide-t-elle de s'intéresser à la réintroduction du faisand commun, complètement disparu de son territoire. Le contrat de services mis en place avec la FDC 71 permet d'obtenir une subvention pour la construction des parcs de pré-lâcher, mais aussi de bénéficier d'une réduction de 1,50 € par oiseau lâché hors-période de chasse. Ce contrat garantit aussi, via la fédération, des tarifs préférentiels sur les agrainoirs, ainsi que sur les corbetières. Contrairement aux actions menées en faveur du lapin, ce contrat n'est soumis à aucun plan de gestion en contrepartie. Pour autant, l'association des Grandes Varennes

a raisonnablement pris la décision de limiter les prélèvements des phasianidés à un oiseau par chasseur et par jour de chasse. Toujours dans cette optique de gestion, le tir des poules faisanes est également proscrit à compter de la fin novembre. Concrètement, Gérard Moreau fait naître chaque saison environ 120 faisandeaux dans des volières d'élevage, puis les introduits dans des parcs de pré-lâcher. Dès qu'ils atteignent l'âge de 6 à 8 semaines et qu'ils sont volants, ces oiseaux sont libérés environ deux mois avant l'ouverture. Pour être efficace, cette réintroduction doit, bien entendu, être accompagnée de diverses mesures en terme d'aménagement du territoire. Tous les 300 mètres, des agrainoirs sont disposés dans des points stratégiques et sont régulièrement approvisionnés. Bien que le réseau hydrologique soit normalement suffisant, du fait de la proximité de la Loire, Gérard Moreau veille, de la même façon, à mettre des abreuvoirs en période de sécheresse. Enfin, et c'est là un élément crucial de la réussite, des petites parcelles de cultures à gibier sont, chaque saison, ensemencées. Bien évidemment, le choix de l'implantation de tous ces aménagements se veut lui aussi primordial. Là encore, c'est la partie basse du territoire qui a été privilégié, notamment du fait de la présence de friches, de haies et d'un accès facile à l'eau. « Nous sommes globalement satisfaits de cette opération », conclut Gérard Moreau. « Plusieurs compagnies de faisandeaux naissent, chaque printemps, sur notre territoire. Ce n'est pas facile, certes, et cela nécessite un gros investissement en terme de temps, notamment pour la régulation des nuisibles, renards et corvidés, sans laquelle rien n'est possible ». En quelque sorte précurseur en la matière, dans le département de Saône-et-Loire, le président des Grandes Varennes regrette néanmoins d'être un des seuls à réaliser de tels efforts en faveur du petit gibier naturel. Consciente de cette situation, la FDC71 prévoit prochainement plusieurs actions dans ce sens (lire encadré).

Éric Galan

2021, OPÉRATION FAISANS

Technicien de secteur depuis 2003, mais aussi en charge du petit gibier sédentaire à l'échelle du département de Saône-et-Loire, Anthony Morlet nous fait part de la volonté du Conseil d'Administration de la FDC71 de lancer, cette année, un plan de réintroduction et de gestion du faisand commun. Si le choix s'est orienté vers ce phasianidé, c'est parce qu'il s'agit d'une des espèces de gibier à plumes les moins exigeantes, en termes de qualité d'habitat. Ce projet, qui en est tout juste à ses balbutiements, se déroulera selon trois phases successives. « La première », explique le technicien fédéral, « consiste à se rapprocher des départements ayant déjà mené des actions similaires, et ayant un recul d'au moins cinq à six saisons. En fonction des informations collectées, nous déterminerons et retiendrons ensuite les zones les plus favorables à un tel projet. Enfin, nous proposerons un plan de gestion, en rédigeant un cahier des charges stipulant les règles en termes de repeuplement, d'aménagement des territoires et de prélèvement ».





Anglo-français de petite vénérerie.



Aux ordres sous le fouet.



La trompe, instrument indissociable de la vénérerie.

Du haut de ses 37 ans, Nicolas Besson n'en est pas à ses débuts de chasseur, ni même de veneur, tant s'en faut. Ses toutes premières aventures cynégétiques remontent, en effet, à sa plus tendre enfance. Tout juste en âge de marcher, il suit de façon assidue son père qui possède alors une meute de Porcelaines. Parfaitement créancés, ces grands chiens blancs sont découplés à l'occasion de battues dans la voie de *Capreolus*. Rigoureux et faisant preuve d'éthique, Hubert Besson s'attache, à cette époque, à éviter au maximum le change, malgré une population élevée de chevreuils. Fidèle à cette optique, il interdit évidemment aux postés de faire feu sur un animal qui ne serait pas chassé. Déjà sommeille en lui une âme véritable de veneur. Pour preuve, chaque saison, il invite à plusieurs reprises un équipage de petite vénérerie du lièvre originaire du Charolais, à venir fouler la forêt de la Ferté et la campagne alentour. Le petit Nicolas ne rate jamais l'une de ces journées et, très vite, se passionne pour la chasse à courre du rusé léporidé. Tout comme sa jeune sœur Stéphanie, d'ailleurs. En chasseur aguerri, Hubert Besson remarque aussitôt les prédispositions de sa progéniture. Aussi n'hésite-t-il pas, lorsque le Rallye Lafontaine démonte en 2001, à créer son propre équipage, en s'en étant préalablement entendu avec ses deux enfants.

« Les débuts furent un peu compliqués », avoue celui qui, depuis 2007, a repris officiellement le fouet. « Nous avons démarré avec quelques chiens issus du Rallye Lafontaine et quelques jeunes de notre production qu'il nous a fallu créer. Mais, dès la fin de la seconde saison, nous avons assisté à de très belles chasses. Nous ne formions qu'un tout petit groupe à l'époque, mes parents, ma sœur, deux trois copains et moi ». Autant dire que la donne a depuis bien changé. Peu à peu, le groupe s'est étendu. De simples suiveurs au départ, certains ont, au fil des ans, rallié l'équipage



Nicolas Besson, en véritable coureur de prairies.

Dans la voie du lièvre avec l'équipage du Bois d'Hirley

À l'heure où la chasse à courre se veut particulièrement attaquée par nos détracteurs, il nous paraît essentiel d'évoquer la passion qui anime les veneurs et que seuls les initiés peuvent comprendre. Parmi ces amateurs de vénérerie, Nicolas Besson, maître d'équipage du Bois d'Hirley qui décuple ses limiers dans la voie du lièvre en forêt de la Ferté (Sevrey).

du Bois d'Hirley qui, aujourd'hui, compte plus d'une vingtaine de boutons. Depuis maintenant deux décennies, ce grand gaillard de Nicolas et son père découpent leurs anglo-français de petite vénérerie en Saône-et-Loire bien sûr, mais aussi dans les départements limitrophes, la Côte-d'Or, le Jura et parfois plus loin, répondant à des sollicitations de plus en plus nombreuses, que ce soit en Bretagne ou dans le Sud-Ouest. « Nous ne faisons pas moins de 70 sorties par saison, soit deux à trois par semaine », ajoute-t-il. « J'ai la chance d'avoir un employeur compréhensif, lui-même veneur dans la voie du chevreuil, et qui me laisse, du coup, aménager mon planning à ma guise ».

À l'instar de tous les veneurs, Nicolas Besson voit une passion sans limite à ses auxiliaires canins. Pour lui, comme pour tant d'autres, tout réside dans le travail du chien, avec pour but ultime la prise qui revêt à ses yeux un caractère crucial. Parmi les chasses les plus subtiles qui soient, la vénérerie du lièvre impose des limiers dotés d'aptitudes singulières, tant au niveau du nez, que de la rapidité, ou encore de l'intelligence. Aussi, Nicolas et son père, portent-ils une importance toute particulière à la sélection, essayant de travailler au mieux sur les origines, en vue d'obtenir les meilleurs sujets. Bien qu'il décuple évidemment les deux sexes, le bourguignon explique avoir une préférence pour les femelles : « Côté travail, j'ai remarqué qu'il y avait davantage de meilleures chiennes que de mâles. Elles sont d'ordinaire plus tenaces et plus requérantes. C'est un fait, même si je ne sais pas en expliquer les raisons ». L'intérêt pour Nicolas Besson est aussi de varier les territoires, de faire découvrir à ses chiens des biotopes toujours différents. Et de nous expliquer l'influence du terrain sur le travail de ses auxiliaires : « Les terrains assez ouverts et plats, parsemés de boqueteaux et de plaines sont plus chassant et plus faciles pour les chiens. A contrario, les terrains plus vallonnés, et/ou sillonnés de nombreux chemins, rendent la chasse plus difficile et obligent nos limiers à être plus persévérateurs et plus appliqués sur la voie. D'autant qu'ils peuvent moins compter, dans de tels

biotopes, sur notre aide pour les appuyer. J'apprécie particulièrement ces territoires où les lièvres multiplient les défauts et défient du coup nos chiens ».

Si la famille Besson a fait le choix de découpler dans la voie du lièvre, c'est sans nul doute pour la finesse de sa chasse. « Un animal tout juste fascinant » précise Nicolas. Les veneurs de lièvres sont d'ailleurs tous unanimes sur la question, le capucin se caractérise par une voie très fine. Au cours de la nuit précédente le malin léporidé aura inévitablement joué de mille ruses, allant et venant à plusieurs reprises dans une même coulée, reprenant son contre-pied, puis finalement faisant de grands bonds avant de se gîter. Chassé, il multiplie les feintes, faisant nombre de doubles, baguenaudant dans les jardins ou sur les tas de fumier, allant parfois même jusqu'à se terroriser dans un trou de blaireau. Autre caractéristique, l'oreillard est capable de retenir son sentiment et sa voie se fait d'ordinaire de plus en plus légère au fur et à mesure du laisser courre. Nicolas Besson évoque également la nécessité de posséder des « chiens de chemin et de goudron ». « Parmi les multiples stratagèmes dont il est capable, le lièvre n'hésite pas à emprunter les chemins et les routes. D'où l'importance d'avoir quelques auxiliaires capables de se récrier sur l'empierrement et l'asphalte ». Face un tel méli-mélo et à de telles difficultés, la rapidité et les facultés olfactives qui caractérisent l'anglo-français de petite vénérerie représentent évidemment des atouts de premier ordre. Nombre d'équipages ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, en adoptant eux aussi cette race dont les origines sont pourtant récentes (lire encadré).

Et puis, force est d'admettre que le maître d'équipage bourguignon apprécie également l'aspect physique de ce mode de chasse. Ce n'est pas sans raison que les veneurs de lièvre sont d'ailleurs surnommés les coureurs de prairies. Chaque laisser courre les amène ainsi à parcourir de 20 à 30 km, plus souvent au pas de course qu'en marchant. Plus qu'une passion, la vénérerie du lièvre se veut un art de vivre pour Nicolas, qui organise toute son existence en fonction

de ses chiens et de la chasse. Sa vision sur l'avenir de cette chasse est certes un peu sombre, mais il est prêt à défendre coûte que coûte sa pratique : « La vénérerie est actuellement ballotée dans les sens », conclut-il « *Pardes gens la plupart du temps incultes en la matière et totalement déconnectés de la ruralité. C'est une pratique ancestrale qui ne fait que reproduire un acte de prédation naturelle. Mais, la vénérerie c'est aussi une grande famille, synonyme de convivialité, et rassemblant des passionnés de tous les âges, des deux sexes, et de toutes les catégories socio-professionnelles, n'en déplaît à nos détracteurs. Sachez qu'à notre contact, beaucoup de non-pratiquants ont changé leur vision sur ce type de chasse. Nos portes restent d'ailleurs toujours ouvertes, et j'invite qui le souhaite à venir s'initier et découvrir notre passion* ».

Éric Galan



A boire ! Ou...

COTÉ ORIGINES

Il suffit de recenser les effectifs d'anglo-français de petite vénérerie pour comprendre combien ce chien est devenu populaire auprès des veneurs, des louvetiers, mais aussi des chasseurs à tir. De race française, il est le fruit, dans les années 50, du croisement entre poitevin, harrier, petit gascon saintongeois et petit bleu de Gascogne. Ses origines, pour partie britanniques, lui apportent la vivacité et l'endurance, tandis que le sang français lui confère toutes ses aptitudes olfactives. Longtemps considéré comme paria face à son grand cousin, il se vit durant des années refuser l'entrée de toute exposition. Raison pour laquelle, le standard actuel ne fut reconnu qu'en 1978, date de création du club. Originellement sélectionné pour le laisser-courre du lièvre, il est aujourd'hui également utilisé pour chasser le renard, le chevreuil et parfois même le sanglier.

Le rôle du Pôle Habitat et Environnement

Comme son nom le laisse sous-entendre, le Pôle Habitat et Environnement (PHE) est un service en charge de toutes les questions environnementales permettant la sauvegarde naturelle des espèces de la faune sauvage. Dirigée par Thierry Peyrton, ingénieur environnement, cette cellule est destinée à travailler en partenariat avec les acteurs majeurs du monde agricole, tout comme avec les aménageurs du territoire que sont les collectivités. Son rôle consiste à mener des actions de terrain, sur tout ce qui peut, plus ou moins, impacter ou modifier le territoire de chasse.

« Plus concrètement, l'une des premières missions du PHE est d'accompagner le monde agricole autour des questions de préservation du bocage », explique Thierry PEYRTON. « Récolte de semences pour les pépiniéristes en vue de produire des plants destinés à de futures haies, aide à la plantation de formations arborées (haies et bosquets) utiles au développement naturel de la faune et du gibier, réalisation de plans de gestion bocagers (coupe de bois, entretien), ou encore valorisation du bois bocager par la récolte et la production de bois énergie pour les collectivités, ou de paillage pour les particuliers ». En contrepartie des contributions apportées par la FDC, l'exploitant s'engage, de son côté, à conserver son bocage dans le meilleur état qui soit. De la même façon, l'agriculteur peut trouver auprès du PHE une aide précieuse dans le domaine d'implantation de cultures, qu'il s'agisse de jachères, d'intercultures, de bandes fleuries ou enherbées et de bords de champs. Autant de lieux qui revêtent une importance toute particulière pour pérenniser naturellement et durablement la faune sauvage. La fédération dispose ainsi d'un large panel d'outils adaptés à diverses stratégies dans les exploitations. « Le choix final appartient, quoi qu'il en soit, à l'exploitant », précise Thierry Peyrton. « L'intérêt pour ce dernier étant

de conjuguer à la fois des bénéfices agronomiques et faunistiques ».

Un autre axe de travail du PHE relève des questions d'urbanisme. Le pôle fédéral propose ainsi d'accompagner les collectivités dans des domaines de l'urbanisation. Cela concerne aussi bien l'apport de connaissances dans l'élaboration des documents d'urbanisme comme les SCOT et les PLU, que des propositions d'aménagement lors de la construction d'infrastructures telles que routes ou voies ferrées, que l'implantation de végétaux favorables à la faune sur des parcelles communales. De tels travaux imposent, en effet, le plus souvent, de conserver, d'aménager, voire parfois de recréer les espaces naturels nécessaires à la survie de la faune comme de la flore. Le pôle dispose de toutes les compétences pour épauler les collectivités dans ces démarches et encadrer leurs pratiques, toujours dans le respect du développement durable.

Enfin, les questions relatives aux espèces exotiques envahissantes et à la qualité de l'eau sont par exemple, elles-aussi, du ressort du PHE.

Pôle Habitat et Environnement, objectifs 2021

À l'actualité du PHE, la volonté d'étendre encore un peu plus cette année l'implantation d'intercultures. « Il s'agit de cultures intermédiaires ensemencées après les récoltes des cultures de printemps. Dans notre région essentiellement le blé et le maïs », précise Gaëtan Bergeron, technicien fédéral en charge du dossier. « Elles ont une double vocation, à la fois agronomique et faunistique ». Ces intercultures ont pour avantage essentiel de retenir les nitrates et ont du coup une influence bénéfique sur la qualité de l'eau. Autre atout, et non des moindres, elles limitent la poussée des mauvaises herbes, et par conséquent

l'utilisation d'herbicides. Elles permettent également d'améliorer la structure des sols en ralentissant de façon significative les phénomènes d'érosion. « Enfin, autre intérêt majeur, elles fournissent refuge et nourriture à la faune en général, à une saison où les ressources alimentaires se font plutôt pauvres en plaine. Les intercultures sont ainsi des espaces très favorables au petit gibier en période hivernale, comme le démontrent les résultats des suivis effectués depuis quelques années », ajoute le spécialiste des habitats.

Cette action est menée dans le cadre du dispositif Agrifaune qui, depuis 2008 en Saône-et-Loire, vise à rapprocher le monde agricole de celui des chasseurs. Débuté en 2013 en collaboration avec la Coopérative Bourgogne du Sud, avec seulement quelques centaines d'hectares sur le département de Saône-et-Loire, l'implantation d'intercultures s'est étendue à plus de 2200 ha en 2019. La FDC 71 souhaiterait atteindre cette année l'objectif des 2500 ha prévus par les conventions de partenariat entre la FDC 71 et des coopératives agricoles. Côté financement, l'exploitant agricole bénéficie de la part de la FDC 71 d'une aide financière à hauteur de 25 % du prix hors-taxes des semences. Condition sine qua non, l'agriculteur doit appartenir à l'une des deux coopératives agricoles avec lesquelles la FDC 71 a signé lesdites conventions. Il s'engage par ailleurs à ne pas broyer ces couverts avant le 31 janvier de l'année suivante.

Pour qui voudrait en savoir plus sur la nature de ces intercultures, le premier mélange, testé et proposé depuis 2013 par la Coop Bourgogne du Sud, est vendu sous l'appellation Prosol Azoté. Il se compose de 60 % de vesce, de 20 % de phacélie et de 20 % de trèfle. De son côté, la Coop Bresse Mâconnais, dont le partenariat avec la fédération est tout récent, commercialise deux semences

connues sous les noms de Mélagri-H (avoine, diploïne, vesce, trèfle d'Alexandrie, phacélie, moutarde d'Abyssinie) et Mélagri-J (sarrasin, trèfle d'Alexandrie, millet, tournesol, phacélie, radis fourrager et moutarde brune). À noter que ces intercultures se caractérisent aussi par leurs facultés à capter l'azote, ce qui permet ainsi de limiter l'utilisation de fertilisants pour les cultures suivantes.

De la même façon, les actions relatives aux plantations de haies font partie des objectifs prioritaires du PHE à l'horizon 2021. Certes, l'idée ne date pas d'hier, mais le plan de relance gouvernementale prévoit, dans son volet agricole, un financement particulièrement intéressant en faveur de ces plantations. La conception des projets de A à Z, comprenez l'étude du terrain, celle des linéaires, du nombre de rangs, etc. ainsi que le choix des essences, peut désormais être financée à 100 % grâce à ce nouveau dispositif. Par ailleurs, tous les investissements, achats et prestations de services, à savoir réalisation des plans, préparation des sols, mise en œuvre, paillage, etc. sont désormais en très grande partie subventionnés. Habituée de longue date à porter ce type de projet, la FDC 71, via son PHE, intervient sur le volet animation, de la conception au montage du dossier de financement. Elle est aussi susceptible d'accompagner le porteur de projet lors de la plantation réalisée sur le terrain.

Eco-contribution, les actions départementales à venir

Instituée en 2019 par la réforme de la chasse, l'éco-contribution a pour vocation de soutenir des actions menées par les chasseurs en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité. Ce fond est enrichi par une somme de 5 € pour chaque permis national validé, à laquelle s'ajoute une contribution de l'État à hauteur de 10 €. Toutefois, selon une

QUI FAIT QUOI ?

Via son Pôle Habitat et Environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs propose son expertise et ses conseils aux exploitants agricoles et aux communes, sur les questions environnementales. Quatre membres du personnel de la FDC 71, rattachés au PHE, et aux compétences techniques diverses, sont en charge de mener à bien ces missions.

- **Thierry Peyrton** (temps plein): responsable du pôle et compétent en aménagement des territoires.
- **Gaëtan Bergeron** (temps plein): compétent en connaissance de la faune sauvage et des habitats. Spécialisé dans l'implantation de cultures pour la faune ainsi que dans le domaine des infrastructures routières et ferroviaires.
- **Franck Jacob** (temps partiel): responsable des plantations de haies et de bosquets.
- **Peggy Gaultier** (temps partiel): compétente sur les systèmes d'information géographique et responsable de la communication.

Gaëtan Bergeron, spécialiste des habitats faune sauvage.



Thierry Peyrton, responsable du PHE.



convention signée entre la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les actions envisagées doivent répondre à plusieurs critères pour pouvoir prétendre à un tel financement. D'un point de vue général, sont éligibles à l'éco-contribution, les mesures visant:

- à préserver les espaces protégés et la trame écologique : construction de passages à gibier, entretien des chemins ruraux ou encore continuité des rivières, pour ne citer que celles-ci.
- à préserver les espèces en déclin bénéficiant d'un plan de sauvegarde national, en maintenant, ou en réhabilitant, des conditions de vie et d'habitat qui leur font souvent défaut.
- à développer la connaissance des espèces, notamment par leur suivi et leur dénombrement.
- à organiser des actions associatives du type nettoyage, telles que « Fleuves et rivières propres » et « J'aime la nature propre ».
- à favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment en milieu scolaire auprès des plus jeunes.

À noter enfin que tout dépôt de demande de financement auprès de l'OFB, doit se faire en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) de la région administrative concernée et la FNC.

À l'échelle du département de Saône-et-Loire, la Fédération Départementale des Chasseurs peut ainsi prétendre à une subvention de l'ordre de 120 000 € au titre de l'éco-contribution pour la saison 2020-2021. Grâce à cette somme, le Conseil d'Administration a souhaité valoriser plusieurs projets susceptibles d'être réalisés en faveur de la biodiversité, et a confié cette mission à Thierry Peyrton, ingénieur responsable du Pôle Habitat et Environnement. Plusieurs demandes de financement sont d'ores et déjà en cours d'instruction auprès de l'OFB, et pourraient voir le jour dans les semaines à venir. À commencer par une action Nature Propre, prévue le 6 mars prochain. Cette opération, d'envergure nationale, vise à rassembler un maximum de bénévoles, chasseurs, pêcheurs et autres afin de nettoyer 15 sites, dont 12 aquatiques, répartis sur l'ensemble du département. Toujours en relation avec les territoires, un dossier sur le bocage est à l'étude afin d'informer les chasseurs, les partenaires agricoles, mais aussi le grand public sur les spécificités

GUIDES D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

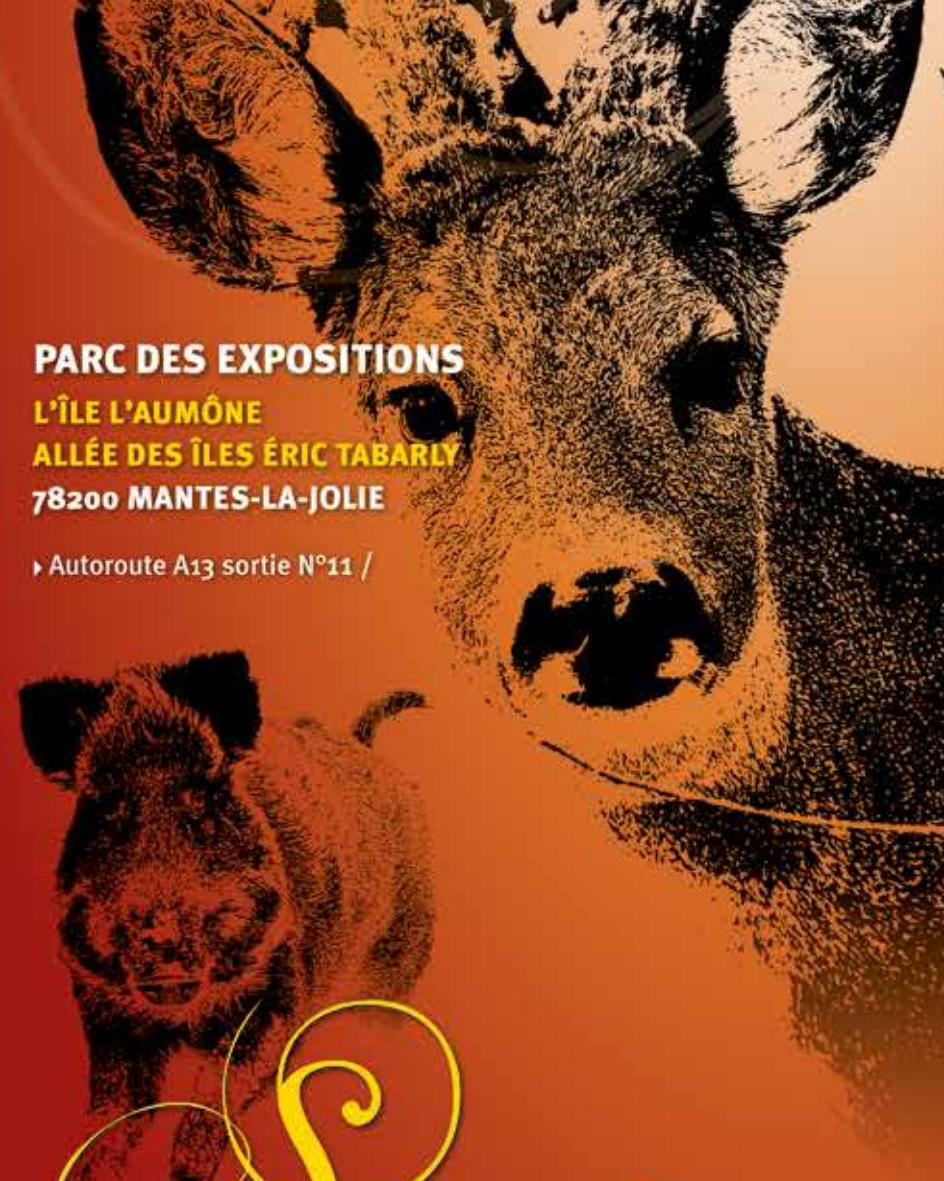
La Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire proposera, dès ce premier semestre, deux guides d'actions environnementales, l'un destiné aux acteurs du monde agricole, l'autre à l'attention des collectivités locales. Ces deux recueils, qui se veulent un outil de communication du travail de terrain mené par le PHE, offriront aux agriculteurs et aux maires des axes de réflexion quant aux actions possibles en faveur de la biodiversité.

de ce biotope, ses fonctions et ses utilités pour la biodiversité. Au registre de la communication et de l'information, deux guides d'actions environnementales sont actuellement en phase rédactionnelle et devraient bientôt voir le jour (lire encadré). « *De plus, un panel d'actions, financées par cette éco-contribution, vise à approfondir nos connaissances sur la faune sauvage, qu'il s'agisse du petit ou du grand gibier* », précise Thierry Peyrton. « *Cette subvention pourra nous permettre d'augmenter sensiblement la récolte de cristallins de l'espèce lièvre et, par conséquent, de mieux appréhender chaque année la qualité de la reproduction. De la même façon, nous pourrons multiplier les opérations de comptage chevreuil, avec pour objectifs l'approfondissement de nos connaissances naturalistes de l'espèce et l'étude des fluctuations des effectifs* ». Toujours au chapitre faunistique, un dernier projet concerne le suivi de la reproduction des Anatidés en Bresse, région hautement favorable à la nidification de plusieurs espèces emblématiques, dont notamment la nette rousse. Les données collectées seront transmises à l'Institut Scientifique Nord-Est Atlantique qui en assurera le traitement. Enfin, les fonds levés devraient bientôt permettre de lancer une étude concernant l'impact des infrastructures routières et ferroviaires sur la mortalité de la faune sauvage, toutes espèces confondues. Finalité, mieux situer les zones à fort risque de collision et pouvoir proposer les mesures conséquentes : engrangement, construction de passages à gibier ou installation de deflecteurs par exemple.

La FDC 71 ne manquera pas d'informer ses adhérents, mais aussi le grand public, de l'avancée des actions menées grâce à cette éco-contribution.

S'équiper Partager Voyager Rencontrer

**NOUVELLES DATES
du 07 au 10 mai
2021**



PARC DES EXPOSITIONS

**L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE**

► Autoroute A13 sortie N°11 /

**Salon de
la Chasse
et de la Faune Sauvage**

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44



« Je vous parle d'un temps... ». Ainsi pourrait commencer le discours de Georges Duriaud, qui nous fait l'honneur de nous recevoir en cette matinée de fin janvier. C'est installée derrière son écran, clavier et souris à portée de mains, que nous attend cette figure locale de la chasse, dont la réputation dépasse largement les frontières de sa commune de Mancey. Et pour cause... Notre hôte du jour s'avère être le plus ancien chasseur du département de Saône-et-Loire. La veille, en compagnie de ses camarades de chasse, il a soufflé sa centième bougie, rien que ça! Alerte, l'œil vif et pétillant, et conduisant toujours son véhicule, il ne rate qu'exceptionnellement l'occasion de se rendre aux battues villageoises. Depuis un an, seule une pluie battante le contraint parfois à rester au chaud et, du coup, à surfer sur la toile pour ne rien manquer de l'actualité. Ses premiers pas cynégétiques, il les fit dès... 1922, marchant, tout juste âgé de deux ans, dans les bottes de son grand-père comme tant d'entre nous. Depuis, exception faite des années de guerre, il n'a jamais cessé de chasser.

« C'est à l'automne 1945, après la libération de Tournus, que j'ai pris mon tout premier permis », précise celui qui fut chef de groupe dans la Résistance et, à ce titre, décoré de la plus haute distinction nationale qui soit, la Légion d'Honneur. « Bon, je ne vais pas vous mentir, je chassais avant la guerre, ou plutôt devrais-je dire je braconnais. Comme beaucoup, en fait. », ajoute-t-il avec un brin de malice dans la voix. « L'armistice prononcé, il nous a fallu aller à la mairie pour récupérer nos canons de fusil. En 1939, les Allemands nous les avaient confisqués, nous laissant juste les crosses. Pas de chasse du coup, pour ainsi dire, pendant six ans. Croyez bien qu'après-guerre, le petit gibier était alors légion dans nos campagnes. Nous avions beaucoup de compagnies de perdrix rouges, un peu de grises aussi. Et je ne vous parle pas des milliers de lapins, sans oublier les lièvres. Ces derniers étaient en quelque sorte protégés car, à peine détachés, les chiens, lançaient immédiatement les jeannots, tellement il y en avait. Une époque aujourd'hui révolue ». Le jeune homme n'a alors cessé de courir la campagne pour traquer ces nobles gibiers. Moyen de subsistance? Que nenni, même si chaque pièce était précieusement conservée, préparée, puis s'invitait de façon incontournable autour de la table. La chasse était, et reste pour Georges, un « sport loisir » avant tout. Sa première arme? Celle de son grand-père évidemment, et pas n'importe laquelle. Un fusil à broche et à poudre noire. « Une fois le coup tiré, il y avait tellement de



Sanglier prélevé à Mancey - M. Duriaud à droite.

Georges Duriaud, un siècle de chasse

La chasse nous conduit parfois à faire des rencontres pour le moins insolites, nul ne l'ignore. Georges Duriaud appartient à ces personnages attachants qu'il suffit de croiser une seule fois, pour marquer à jamais l'esprit des chasseurs passionnés que nous sommes.

fumée, que j'étais obligé de me baisser pour voir si le perdreau était tombé! ». Son premier chien? Mimisse, corniaud de pays dont le nez, l'intelligence et la ténacité n'avaient d'égal pour lever et courser les lapins. L'auxiliaire d'une vie, pour celui qui vit passer tant de chiens, au cours de sa carrière de chasseur.

Tout juste âgé de trente ans Georges Duriaud s'investit pleinement dans le bureau de la société de chasse, en tant que secrétaire d'abord. Cinq ans plus tard, en 1955, il en prend la présidence, fonction qui, exception faite de rares saisons dans les années 70, il ne quittera qu'en 2001. « J'ai décidé qu'à mon âge, il était temps de passer la main », explique-t-il. « Le jour de mes 80 ans, sans rien leur dire, j'ai convié toute l'équipe de chasse pour un casse-croûte au bistro du village. Après avoir régala tout le monde, à la fin du repas j'ai démissionné ».

Georges se souvient, non sans nostalgie, de la raréfaction progressive, mais inéluctable du petit gibier, accompagnée toutefois du développement des populations de grands animaux. « Nos premiers sangliers, ne datent pourtant pas d'hier, c'est à l'hiver 1960 que nous les avons prélevés », poursuit-il. « Nous avions fait venir des gars de l'extérieur équipés de chiens. Rapidement, nous avons levé les sangliers au Cul-de-Vau. La compagnie a débouché et les chasseurs de la commune voisine en ont tué deux. Ces s... ne nous en ont même pas donné un morceau! » Comprenant la spécificité et les difficultés de cette chasse, le président Duriaud prend aussitôt les décisions qui s'imposent. En précurseur, il décide que les battues de sangliers regrouperont dès lors les chasseurs des villages alentour.

Si l'homme est si précis d'un point de vue calendaire, c'est aussi parce que cette année 1960 rime avec celle de son tragique accident. Agriculteur, c'est en exerçant son métier qu'il perd un jour son avant-bras droit. D'une ténacité et d'un courage hors-norme, ne pouvant un seul instant imaginer une vie sans chasse, tout juste sorti de l'hôpital, il

commence à s'entraîner à épauler côté gauche. Bien lui en prend puisque, six mois plus tard, le chasseur bourguignon réalise son tout premier doublé de suidés. D'autres suivront, bien entendu. Car - aucun de ses camarades de terrain ne saurait d'ailleurs nous contredire - Georges a la réputation d'être une fiefnée carabine! Pour preuve, voici deux saisons, âgé de plus de 98 ans, il a encore séché net deux de ces bêtes noires qui attisent tant sa convoitise. C'est dire.

En chasseur expérimenté, Georges Duriaud est aussi évidemment homme de chiens. De nombreux auxiliaires l'ont ainsi accompagné au cours de sa vie. Parmi ceux-ci, une « redoutable » femelle teckel à poil dur. L'idée lui vient un jour de la faire saillir. Il décide alors de garder toute la portée, ou presque, pour se lancer dans la vénerie sous terre. L'équipage de La Diane de Dulpey voit ainsi le jour à la fin des années 80. « Nous étions pratiquement les seuls à déterrre dans la région », précise celui qui en était alors le maître d'équipage. « Nous étions très sollicités, et nous nous déplaçons parfois très loin. Pendant plusieurs années, nous avons pris des dizaines de renards et de blaireaux ». La flamme n'a en fait jamais cessé d'animer celui qui, pendant près d'un siècle, s'est intéressé à autant de pratiques que de gibiers.

Autour de la table, le centenaire enchaîne les anecdotes, toutes plus croustillantes, les unes que les autres. Comme celle de ce sanglier tiré, une nuit de juillet 1964 pour répondre à la demande d'un agriculteur qui se plaignait de dégâts. Rappelons qu'à cette époque le droit d'affût était autorisé et que le suidé était classé fauve dans le département. « J'avais bricolé un système pour attacher une lampe électrique sur le fusil. Je m'étais caché dans le champ de blé, et quand j'ai entendu le sanglier grogner, j'ai allumé. Pan! Nous avons ramené la bête dans la 2 CV, puis nous sommes, en pleine nuit, aller réveiller le maire pour manger le foie! ». Autre époque... Mais, parmi toutes ces histoires, la plus rocambolesque reste, sans nul doute, celle de la battue de...

vaches! Nous ne pouvions résister à l'envie de vous conter cette incroyable aventure qui, bien que peu académique, se déroula dans la plus stricte légalité.

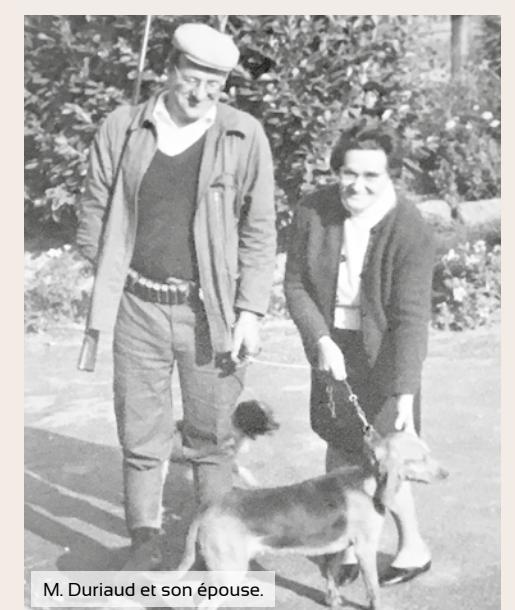
Éleveur local, le père Canard - ça ne s'invente pas - avait comme chaque printemps mené son bétail au pâturage. Une des génisses, prête à mettre bas, s'échappa sans qu'il ne fût possible de la rattraper. Au fil des mois, la bête, qui entre-temps avait fait son veau, finit par adopter un comportement de plus en plus sauvage, et n'était pas sans causer quelques dégâts. Elle déambulait ainsi de boqueteaux en boqueteaux, au plus grand dam des chasseurs et du voisinage. Aussi, avec l'accord du propriétaire, Georges Duriaud finit-il par aller trouver les gendarmes qui donnèrent leur accord pour prélever les deux bovins. Un jeudi, juste avant la fin de saison, le président de la société partit faire les pieds. Ayant rembuché les deux animaux, il décida dès le lendemain d'organiser une battue collective inédite. Une vingtaine de chasseurs se rassemblèrent pour cette chasse un brin exotique, comme le prouve les propos de l'organisateur: « Nous avons lâché les chiens sur le pied. Rapidement, ils ont rapproché la bête et se sont mis à crier. Quelle belle menée! On aurait cru qu'ils chassaient un lièvre! Soudain, j'entends courir dans le bois. La vache me passe à moins de 10 mètres. Pan! Pan! Deux coups derrière les oreilles! Nous sommes allés chercher un portail pour la charger, puis nous avons tiré le tout avec mon tracteur jusqu'à la coopérative vinicole. Quelques verres plus tard, nous sommes retournés chasser le veau ». On vous laisse deviner combien copieusement l'évènement fut arrosé... Même les gendarmes furent, paraît-il, de la fête. Et, chacun repartit avec son quartier de viande, accompagné des étiquettes légales de transport. Georges ne badine jamais avec la loi!

Lorsque l'on demande à ce personnage, haut en couleurs, quelle est sa vision actuelle de la chasse, il réagit vivement envers ceux qui, de nos jours, tentent de mettre à mal notre passion: « Les anti-chasse sont juste ridicules dans leur propos. Ils n'y connaissent absolument rien. Ils feraient mieux, par conséquent, de se taire et de nous laisser vivre notre vie ». Vous l'aurez compris, plus qu'une passion, les pratiques cynégétiques sont pour Georges Duriaud un virus, mieux, un art de vivre. But ultime d'une vie, qui n'est pas sans expliquer une telle énergie et une telle longévité, pour celui qui avoue ne jamais aussi bien dormir qu'après une journée de chasse.

Sacha Herrero



M. Duriaud le jour de ses 100 ans.



M. Duriaud et son épouse.

Vincent Secula, jeune chasseur ayant suivi la formation « loup »

Alexandre Pizzara : Quels sont les motivations qui vous ont poussé à suivre cette formation dédiée au tir du loup ?

Vincent Secula : J'ai été sollicité par la Présidente de notre fédération à l'occasion d'un ball-trap ; en août dernier. Suite aux différentes attaques du loup, la FDC 71 cherchait à constituer une liste de chasseurs susceptibles d'intervenir lors d'éventuelles opérations de régulation. N'étant pas éleveur, je ne suis pas directement impacté, mais j'ai de nombreux amis qui dépendent de la filière ovine. Leur troupeau est le fruit de leur travail, leur gagne-pain. Conscient des soucis qu'ils rencontraient, je me suis porté volontaire par simple solidarité.

A.P. : Quel est votre ressenti personnel par rapport au loup ?

V.S. : Je n'ai absolument rien contre le loup. C'est un très bel animal que je n'ai pas particulièrement envie de prélever, sauf si cela s'avère une nécessité. Certes, il a eu sa place à une époque un peu partout en France. Mais au regard des modifications de son habitat, il est devenu aujourd'hui très compliqué de concilier les impératifs du monde agricole et la présence du loup.

A.P. : En quoi consiste exactement cette formation ?

V.S. : Dans un premier temps nous avons été informés sur l'espèce et les différentes sous-espèces. Il s'agissait là en l'occurrence d'une sous-espèce d'origine italienne. Nous avons appris à distinguer les critères d'identification de celle-ci : petite taille, liseré noir sur les pattes avant, masque facial blanc, queue portée entre les pattes et ne dépassant jamais l'articulation du coude. Ces critères sont d'autant plus importants qu'il s'agit le plus souvent de tirs de nuit. De la même façon,



Vincent Séculia

nous avons appris à reconnaître les indices de présence, empreintes et crottes. Une grande partie de cette formation est également dédiée à la législation.

A.P. : Pouvez-vous en dire plus ?

V.S. : Le loup, vous le savez, reste une espèce super protégée. Les dérogations de tirs de défense renforcée et de prélèvement, ne concernent donc que les seuls chasseurs formés. Ne pas tirer la bonne cible, ou dans des conditions non fixées, est possible de lourdes poursuites judiciaires. Nulle erreur n'est permise. Même s'il bénéficie d'une dérogation, le tireur reste responsable de ses actes.

A.P. : Lors de cette formation, l'équipement est-il abordé ?

V.S. : Brièvement. Il n'y a en fait aucune obligation, juste des préconisations. Les formateurs de la brigade conseillent une arme rayée, d'un calibre au moins égal à 7 mm. Il convient évidemment d'y adjoindre une lettre dotée d'un bon indice crépusculaire.

A.P. : Pour conclure, quels enseignements tirez-vous de cette formation ?

V.S. : La formation est très intéressante et m'a permis d'apprendre plein de choses sur l'espèce, notamment sur ces critères biologiques. Cette formation, selon moi, s'adresse plus au chasseur susceptible d'intervenir dans le cadre de battues. L'intérêt est moindre pour le tir de défense renforcée, dans la mesure où le chasseur lambda n'est pas autorisé à utiliser de matériel de visée nocturne, et que du coup l'identification à 100 % n'est jamais garantie.

Propos recueillis par Alexandre Pizzara



Loup, l'épisode 2020 dans le Charolais

Observé à plusieurs reprises depuis 2010 en Bourgogne Franche-Comté et en Saône-et-Loire en mai 2019 (commune de Barnay), le loup s'est invité de nouveau dans notre département à l'été 2020. Repéré une première fois fin juin dans le Charolais, il s'est, pendant près de cinq mois, attaqué à une quarantaine de reprises à des élevages. Ce sont ainsi 201 moutons, 150 tués et 51 blessés par ce super-prédateur qui ont été recensés sur une surface avoisinant les 60 000 hectares.

Suite à la présence et aux dégâts du loup, le Préfet de Saône-et-Loire, a rapidement constitué un groupe de travail dirigé par la Direction Départementale des Territoires, et regroupant l'OFB, les chasseurs – au travers de leur fédération – les louvetiers, les représentants du monde agricole et les associations environnementales. La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire a joué un rôle prépondérant

dans la gestion de cette crise. Elle a su apporter son soutien aux éleveurs. Les premières actions se sont déroulées début août sous la forme de tirs d'effarouchement, puis de tirs défense simple, sans que les résultats escomptés ne soient obtenus. La FDC 71 a donc par la suite transmis une liste de chasseurs volontaires, sur demande des services de l'état, pour être formés à des mesures complémentaires. Mi-septembre un groupe d'une trentaine de personnes a suivi une session, dispensée par la brigade mobile d'intervention de l'OFB, visant à informer sur la biologie et les mœurs de l'espèce, la réglementation et les mesures de sécurité. Objectif, être préparé à participer à d'éventuels tirs de défense renforcée ou de prélèvement. Finalement, l'unique loup en dispersion sur le Charolais, a été abattu le 13 novembre dernier par un lieutenant louveterie.

Alexandre Pizzara

PROCÉDURE ET RÈGLEMENTATION

Rappelons en préambule que le loup est une espèce protégée par la Convention de Berne (1979), la Directive Habitat (1992), et l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement. Il peut toutefois faire l'objet de prélèvements en cas d'attaques répétées, et dans un cadre strict dérogatoire. Outre le fait que toutes les mesures de protection (parc clos, mesures d'effarouchement visuelles, olfactives, etc...) doivent être prises au préalable, ces dérogations prévoient une gradation dans les dispositions de tirs.

1. Tir d'effarouchement : Non léthal (sonore ou projectile caoutchouc), effectué par le louvetier, l'éleveur ou un chasseur mandaté par ce dernier. Poste fixe.
2. Tir de défense simple (TDS) : mortel, effectué par le louvetier, l'éleveur ou un chasseur mandaté par ce dernier. Un seul et unique tireur sur l'ensemble de l'exploitation, toujours à poste fixe.
3. Tir de défense renforcée (TDR) : idem précédent, mais jusqu'à 10 tireurs. Formation obligatoire
4. Tir de prélèvement (TP) : Possibilité d'aller chercher le loup, voire d'organiser des battues spéciales. Formation obligatoire.
5. Tir de prélèvement renforcé (TPR) : le loup peut être tiré lors d'une chasse grand gibier, par un chasseur ayant suivi la formation.

GRANDS PRÉDATEURS, LES OBJECTIFS DE LA FDC 71

L'objectif de la FDC 71 est de rester attentive à l'évolution des deux grands prédateurs que sont le loup et le lynx, et qui peuvent avoir un impact tant sur les animaux d'élevage que sur les populations de faune sauvage. C'est pourquoi des actions commenceront à être mises en place, dès le second semestre 2021, pour suivre au plus près ces deux espèces : formation à leurs connaissances, veille sur leur présence, informations auprès de nos chasseurs.

Si vous avez connaissance d'informations concernant l'éventuelle présence du loup ou du lynx sur le département, contactez le technicien de la FDC 71 Robin Grémillon en charge du suivi des Grands Prédateurs sur le département : 06 08 84 52 74 ou par mail à rgremillon@chasseurdefrance.com.

Alexandre Pizzara : Éleveur, responsable agricole et chasseur, vous avez naturellement fait preuve d'une grande implication lors de la présence du loup...

Alexandre Saunier : Je ne suis pas à proprement parlé un vrai chasseur dans l'âme. J'ai passé mon permis voici 3 ans plutôt par nécessité, afin de contribuer à la régulation des sangliers qui occasionnent de nombreux dégâts dans la région. Naturellement, quand le problème du loup s'est posé, en tant qu'éleveur ovin, je me suis porté volontaire pour suivre la formation.

A.P. : Quelques mots sur cette formation...

A.S. : J'ai beaucoup apprécié la partie théorique. En tant que néophyte, cette formation permet d'acquérir toutes les bases sur la biologie du loup, ces critères d'identification, etc... Cela permet, sans nul doute, d'avoir plus d'atouts en main pour le traquer. Je regrette juste que les tireurs potentiels que nous sommes, ne puissent pas participer à une session pratique comme le font les louvetiers.

A.P. : Avez-vous personnellement été impacté par le loup ?

A.S. : Je n'ai pour ma part subi aucune attaque. Certains de mes confrères et amis ne peuvent malheureusement en dire autant. Plusieurs

Alexandre Saunier, au nom de la filière ovine

Représentant des éleveurs auprès de la Chambre d'Agriculture et Président de la section ovine de la FDSEA 71, Alexandre Saunier revient sur l'épisode loup de 2020.

attaques ont été recensées chez de proches voisins, distants seulement de 5 à 6 km de mes terres à vol d'oiseau. Autant dire qu'avec un cheptel de 600 brebis, j'étais particulièrement inquiet et d'autant plus motivé.

A.P. : Vous avez participé activement aux opérations de terrain, que pouvez-vous nous en dire ?

A.S. : Pendant plus de deux mois, je suis sorti en binôme avec un louvetier à raison de 2 à 3 fois par semaine, tard le soir et très tôt le matin. Souvent jusqu'à minuit, pour recommencer de 4 à 7 h le lendemain matin. Nous étions ainsi de 4 à 5 équipes répartis sur 60 000 hectares. C'est usant et quelque peu démoralisant quand vous passez des nuits à guetter sans pour autant voir le loup. Mais force est d'admettre que le résultat est concluant puisque la bête fut abattue le 13 novembre dernier. Par ailleurs, d'un point de vue naturaliste, ces sorties sont très intéressantes. Grâce aux caméras thermiques que peuvent utiliser les louvetiers, vous pouvez observer toute la faune sauvage dans ses évolutions nocturnes : chevreuils, sangliers, renards.



Alexandre Saunier

A.P. : Êtes-vous inquiet de voir revenir rapidement le loup ?

A.S. : Que oui ! Le loup se disperse progressivement dans la région et il reviendra. La filière ovine est ici importante et lui offre un garde-manger facile d'accès. Le maillage du bocage fait que nous disposons de parcelles de taille réduite qui abritent chacune de petits troupeaux. À titre d'exemple, on en dénombre plus d'une centaine sur les 60 000 hectares visités par le dernier loup. Ce grand prédateur est forcément attiré par ces proies faciles, or il est quasiment impossible de protéger toutes ces zones simultanément.

A.P. : En tant que professionnel ovin qu'avez-vous pensé de la gestion de cette crise ?

A.S. : Les syndicats agricoles, ici nombreux et puissants, se sont particulièrement mobilisés auprès de la DDT qui a su prendre rapidement les décisions qui s'imposaient. Au nom de la filière ovine, je tiens à féliciter et remercier tous les acteurs pour leur implication exemplaire, qu'il s'agisse de la brigade de l'OFB, des louvetiers, ou encore des chasseurs et de leur fédération.

A.P. : Un mot pour conclure...

A.S. : Au risque de me répéter, le loup va revenir à un moment ou l'autre. Comme je le disais en préambule ces opérations sont physiquement usantes. Aurons-nous la chance de pouvoir mobiliser et fédérer comme nous l'avons fait en 2020 ? Je l'espère, mais rien n'est moins sûr. Il nous faut dès à présent recruter des forces vives et motivées. Former de jeunes louvetiers, rajeunir les troupes parmi les chasseurs accrédités sont les premières pistes qu'il faut d'ores et déjà anticiper, afin d'être prêts quand, tôt ou tard, de nouvelles attaques surviendront.

Propos recueillis par Alexandre Pizzara



19 printemps et au service de la Vénérerie sous terre !

Sous le feu nourri de nos détracteurs, la vénérerie sous terre s'est vue particulièrement prise à partie ces dernières années. Ceux-ci en oublient toutefois, combien cette pratique est efficace en termes de protection du petit gibier et des cultures. Cassandre Mariller, toute jeune Maître d'équipage des Rochettes, en Saône-et-Loire, se confie sur les raisons de sa passion.

Fichu GPS! Voilà à quoi à nous pensons tandis que nous roulons sur les chemins empierrés qui surplombent le village de Verzé. Pour autant, force est d'admettre que, pour une fois, ces satanés satellites avaient raison... En effet, à peine sommes-nous stationnés devant l'adresse renseignée que déjà trois teckels à poil dur nous accueillent au son de leurs récris joyeux. Derrière ces turbulents auxiliaires, leur propriétaire nous ouvre aussitôt la porte. Autant dire que nous sommes surpris par la jeunesse de Cassandre, à qui incombe la lourde responsabilité de l'Équipage des Rochettes, l'un des plus réputés de la région dans l'art de la vénérerie sous terre.

Certes, l'histoire pourrait commencer comme bien souvent par ces termes : « Fille de chasseur, c'est tout naturellement qu'elle emboîte les pas de son père... ». Ce ne serait d'ailleurs que vérité. Mais, ce sont avant tout son amour du chien et l'exemple paternel de son utilisation, qui ont conduit Cassandre à devenir la Diane qu'elle est aujourd'hui. De longue date, son père possède des Beagle-Harrier qu'il découpe régulièrement dans la voie du sanglier à l'occasion des battues locales. Toute petite, elle suit son papa lorsqu'il entraîne ses auxiliaires en dehors des chasses à tir. De retour au chenil, systématiquement, c'est elle qui s'occupe de les nourrir. Jusqu'à ce jour de 2011 où son papa Lionel décide de faire saillir Aval, le teckel de la maison. Le propriétaire du géniteur n'est autre que Damien Rappet, alors Maître d'équipage Des Rochettes. À cette occasion, le veneur convie père et fille à se joindre à une journée de déterrage. « C'était le 18 juin 2011 », précise celle qui vient tout juste de souffler sa 19^e bougie. « J'avais 9 ans. Ce fut un véritable coup de foudre, tant pour moi que pour mon père. Tant et si bien que nous avons, dès la saison suivante, intégré l'équipage ». Du haut de ses 10 ans à l'époque, la jeune chasseresse ne manie évidemment ni la pelle, ni la pioche. Elle s'occupe néanmoins déjà assidûment des chiens.

La même année, n'ayant plus le moindre doute sur l'intérêt de sa fille, tant pour la chasse que la cynophilie, Lionel l'emmène derrière lui pour ses toutes premières battues. « Second coup de foudre ! », ajoute-t-elle. « La chance me souriait. À chaque fois, je voyais du gibier, j'entendais les chiens. Quel bonheur ! ». Vénérerie sous terre, battues, autant dire que la fillette passe déjà tout son temps libre, été comme hiver, à la chasse. Mais l'histoire ne s'arrête pas là... Un jour d'automne 2013, Lionel décide d'aller suivre le vautrait de Ragy. Évidemment, il n'est pas question de laisser Cassandre à la maison. « 3^e coup de foudre ! », s'amuse-t-elle. Dès lors que l'on met une petite fille en présence d'un équidé, la suite est le plus souvent d'une logique implacable... Papa Lionel ne tarde pas à ravir sa progéniture. Premier cours au centre équestre. L'adolescente fait rapidement preuve de réelles aptitudes pour l'équitation. Son père n'a d'autre choix que de céder une nouvelle fois à la tentation. Il achète en 2016 un premier cheval, puis un second. Chacun le leur... De concert, ils se mettent à suivre le réputé vautrait. Mais entre les battues, la chasse à courre et la vénérerie sous terre, l'agenda cynégétique de Lionel ne suffit plus. Contraint par cet emploi du temps, il décide d'abandonner plus ou moins le déterrage. C'est sans compter sur la ténacité de Cassandre qui, à tout prix, souhaite continuer dans cette voie, et qui dès 16 ans réussit brillamment l'examen du permis de chasser. « N'ayant pas de permis de conduire, mes amis venaient me chercher le matin. Très vite, se sont constitués de véritables liens familiaux autour de notre petit noyau ». « Cela c'était avant... » souffle-t-elle avec une tristesse non feinte dans la voix. Avant qu'en fait ne disparaisse tragiquement Damien Rappet. « Par la force des choses, et à la demande générale, j'ai repris la tête de l'équipage, l'année passée, pour mes 18 ans. Certains sont partis, d'autres sont restés. À l'instar de Valentin Sangoy, en qui j'ai pleinement

confiance et sur lequel je peux me reposer si nécessaire. Les décisions que nous prenons au sein de l'équipage sont, de toute façon, toutes collégiales ».

Cet équipage composé d'une petite dizaine de veneurs des deux sexes, et dont la moyenne d'âge n'excède pas 25 ans, déterre tous les samedis du 15 avril à la mi-août. Un début de saison évidemment consacré au renard, avant que ne sonne l'heure fatidique pour les blaireaux. Les chiens mis aux trous sont tous, sans exception, des teckels issus de la lignée de Damien Rappet. « C'est une race qui fait à la fois preuve de ténacité et d'intelligence », explique l'expérimentée cynophile. « Ils savent être conquérants tout en restant d'une extrême prudence. Jamais, nous n'avons à jouer de la Bétadine et de l'aiguille à suturer. Concernant les tous jeunes sujets, nous préférerons au début les mettre sur terre, et ensuite sur renardeaux. À l'accout de façon à voir leur comportement et pouvoir agir rapidement si besoin est. Ce n'est qu'une fois la confiance acquise que nous les mettons ensuite en visite. En privilégiant toutefois de petits terriers, de façon à permettre l'écoute et, là encore, à intervenir rapidement si nécessaire. Souvent, nous sortons ces jeunes par paire ».

Parallèlement, Cassandre Mariller continue à chasser le sanglier à courre, toujours à cheval évidemment, étant même récemment devenue bouton du vautrait. De la même façon, elle continue à suivre son père lors des battues. « Toujours au cul des chiens, jamais d'arme ! », telle est sa philosophie. Étudiante en BTS Production Animale par alternance, elle consacre ainsi tous ses congés et ses jours de récupération à la chasse, sans le moindre répit. Elle regrette évidemment la saison écoulée qui, sur fond de crise sanitaire, n'a pas permis à l'équipage des Rochettes de découpler ses auxiliaires autant qu'il l'aurait souhaité : « Nous n'avons pas pu chasser le renard en début de chasse du fait du

confinement. Côté blaireau, nous avons eu plus de chance, même si les toutes premières sorties furent un tant soit peu compliquées. Nos chiens manquaient cruellement d'entraînement sur renard, or la chasse du blaireau se veut beaucoup plus complexe. C'est ainsi... Je croise désormais les doigts pour que l'on soit rapidement débarrassé de ce fichu virus et que nous puissions cette année attaquer dès la mi-avril ».

Nous ne pouvions bien sûr quitter Cassandre sans l'interroger sur sa vision de la vénérerie sous terre dans les années à venir. Sa réponse se veut paradoxalement, inquiétante et optimiste, mais aussi pleine de bon sens : « L'avenir de notre pratique m'apparaît très compliqué. La vénérerie, sous terre comme sur terre, est ballottée de tous côtés. À vrai dire, la chasse dans sa globalité n'a jamais été autant attaquée. Toutes cela va vite, trop vite, ce qui n'est pas sans m'inquiéter. Je comprends que certains puissent avoir des idées tout autres, et loin de moi l'idée de vouloir les faire adhérer à mes principes. Mais une chose me révolte. La plupart de nos opposants ne connaissent absolument rien de notre monde et leurs critiques sont sans fondement, juste basées sur des idées reçues. Qu'ils viennent et ensuite nous pourrons discuter ! Je reste néanmoins optimiste. C'est à nous, la jeune génération, qu'il incombe d'informer sur cette pratique vieille comme le monde et de communiquer sur ses intérêts ; protection de la petite faune en ce qui concerne la chasse du renard, limitation des dégâts agricoles au regard du blaireau. Nous devons nous impliquer davantage, et nous pouvons, nous devons réussir ! ».

Vous l'aurez probablement compris, à travers ces lignes, la jeune Verzéenne fait preuve d'une passion sans limite pour toutes les pratiques cynégétiques, dès lors qu'elles impliquent nos compagnons à quatre pattes et qu'elles sont justifiables. Puisse son exemple, et celui de ses camarades de vénérerie, donner l'envie à certains de découvrir cette pratique, ou d'autres, dans un monde où les jeunes se font aujourd'hui de plus en plus rares. Et si pour conclure, nous ne devions retenir qu'une seule phrase des propos de Cassandre Mariller, ce serait sans nul doute cette toute dernière : « La confiance dans le chien avant tout ! ».

Christian Courtin



Cassandre avec l'un de ses fidèles auxiliaires.

Ragondin, la problématique

Département irrigué par plusieurs fleuves et rivières, mais aussi par de nombreux plans d'eau, notamment en Bresse, la Saône-et-Loire n'échappe pas à la présence de ce grand rongeur semi-aquatique qu'est le ragondin. Exempte de tout prédateur naturel, ou presque, l'espèce, qui peut mener à terme jusqu'à 3 portées par an de 6 à 7 petits chacune, a rapidement colonisé la plupart des secteurs du département. Cauchemar pour les agriculteurs, cet herbivore peut être à l'origine d'importants dégâts dans les cultures avec une préférence marquée pour les céréales et plus particulièrement pour le maïs. « Outre cet aspect économique pour le monde agricole, la présence du ragondin est aussi à l'origine de problèmes environnementaux et sanitaires », explique Céline Drion technicienne cynégétique en charge du dossier Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). « Sur les zones où les populations de ragondins sont importantes, les galeries creusées sont évidemment nombreuses. Elles ont pour effet direct de déstabiliser progressivement les ouvrages ainsi que les berges qui bordent les cours d'eau et les lagunes d'assainissement ». À titre d'information, il convient de rappeler que chaque terrier creusé par le Myocastor coypus dispose de plusieurs

entrées, dont l'une se situe toujours au-dessous du niveau d'eau. « Le rongeur s'avère aussi potentiellement un vecteur de certaines maladies aux animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages, et aux humains », poursuit la spécialiste. « L'une des plus connues, et des plus redoutées, reste évidemment la leptospirose. Cette zoonose a déjà touché plusieurs Saône-et-Loiriens. Chez les bovins, elle a pour conséquence des risques non négligeables d'avortement. Ils se contaminent par de l'eau souillée par les urines de rongeurs infectés, par ingestion ou par pénétration du germe à travers les muqueuses (Source: GDS) ».

À l'instar de nombreuses espèces, la présence de quelques individus ne pose pas de réels soucis. D'aucuns prétendent même que le ragondin participe à l'équilibre des écosystèmes. Mais dès lors qu'il y a surpopulation, la donne change du tout au tout et l'intervention humaine devient une nécessité. Certes, les opérations de régulation du ragondin ne datent pas d'hier dans le département bourguignon, comme ailleurs. Pour autant, force est d'admettre que face à l'incontestable explosion démographique du rongeur, il devient plus qu'urgent d'accentuer la pression sur l'espèce. Consciente de cette probléma-

tique, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire a sollicité le Conseil Départemental pour soutenir la mise en place d'un « Plan de lutte ragondin ». Celui-ci finance la Fédération pendant 3 ans, afin qu'elle anime sur l'ensemble du département le plan de lutte auprès des intercommunalités et/ou des syndicats de bassins versants ayant la compétence GEMAPI afin de leur faire signer des conventions locales. Ces dernières permettent de soutenir l'investissement des chasseurs, piégeurs

et déterreurs qui interviennent sur les territoires pour la régulation du ragondin.

À noter que la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a de surcroît signé un partenariat avec la FDC71 pour aider au financement

Précisons pour conclure que le piégeage du ragondin peut être effectué toute l'année. La Fédération des chasseurs propose des formations pour devenir piégeur agréé.

Christophe Espada

Le piégeage reste l'une des solutions de régulation les plus efficaces.



L'intercommunalité Entre Saône et Grosne face au ragondin



De gauche à droite, Céline Drion, Jean-François Bordet, Anne-Laure Merlin.

Rappelons tout d'abord en préambule que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relèvent désormais de la compétence des intercommunalités (communautés urbaines, communautés d'agglomération ou communautés de communes). Décision qui fait suite aux diverses lois consécutives ayant pour objet la décentralisation. Dans ce cadre, il revient à ces intercommunalités de gérer les problèmes inhérents aux surpopulations de ragondins par la régulation et la destruction.

Devant faire face à la problématique du myocastor et de toutes les conséquences économiques, environnementales et

sanitaires qui en découlent, la communauté de communes Entre Saône et Grosne a inscrit à l'ordre du jour de son prochain conseil la signature de la nouvelle convention du Plan de lutte ragondin. « La communauté de communes Entre Saône et Grosne regroupe 12000 habitants répartis sur 23 communes », précise d'entrée Anne-Laure Merlin, agent intercommunaute responsable du dossier. « Toutes ces communes, sans exception, nous ont signalé des problèmes liés au ragondin, même si on observe de grosses disparités de l'une à l'autre en terme de présence. Certaines ne possèdent pas de cours d'eau, mais sont toutefois impactées au niveau des lagunes. Les difficultés sont en majorité relatives à l'érosion

des berges et à l'assainissement, même si des risques d'ordre sanitaire nous ont été rapportés par le monde agricole. Or, qui dit destruction des rives, dit risques d'inondation, voire d'effondrement des chemins pédestres et des pistes cyclables ».

Jusqu'alors, une première convention, signée en 2018 entre cette intercommunalité et la FDC71, permettait un soutien financier. Celui-ci ne concernait toutefois que les seuls piégeurs agréés. Désormais, il s'adressera non seulement aux piégeurs, mais aussi aux chasseurs.

Jean-François Bordet, vice-Président de la communauté de communes Entre Saône et Grosne, maire de Cormatin et Président de la société de chasse, nous confirme être particulièrement impacté sur sa commune, notamment le long des ruisseaux qui traversent celle-ci. « Mon frère et moi-même piégeons et tirons régulièrement les ragondins », explique-t-il. « L'objectif est de limiter le nombre de galeries par laquelle l'eau peut s'évacuer, et contenir ainsi, l'été, un minimum de réserves pour permettre aux bovins de s'abreuver ». De son avis de régulateur, il ressort que les prélèvements par tir se font plus difficiles qu'autrefois, sur des rongeurs qui ont su s'adapter et adoptent du coup un comportement de plus en plus

méfiant. Il se félicite d'un tel projet qu'il juge prometteur.

Concrètement, la FDC71 est en charge d'informer l'ensemble des sociétés de chasse de ce nouveau dispositif. La communication auprès des mairies reste quant à elles du ressort des intercommunalités. Souhaitons que cette initiative fédérale rencontre un vif succès auprès des collectivités du département, et soit un outil efficace de lutte contre le ragondin.

Christophe Espada



Céline Drion

Bilan des Conseils d'Administration, des Commissions et des Groupes de travail

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Réunion du 21 juillet 2020

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusés : G. COMMEAU, R. ROCHAY, JP. VOISIN.

Principaux sujets abordés :

- Débriefing des réunions exceptionnelles CLGG UG 18 et 10
- Dossier éco-contribution
- Dossier police de la chasse
- Remplacement des véhicules fédéraux
- Achats de gants
- Demandes de subventions
- Indemnités Administrateurs
- ADCe
- Groupe petit gibier
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions

Réunion du 29 septembre 2020

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN, le Commissaire aux Comptes et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, M. LETHENET, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Dossier Loup
- Recrutement de nouveaux chasseurs
- Brigade numérique
- Avancement de la cartographie des territoires
- Indemnisations de dégâts 2019/2020 et 2020/2021
- Groupe petit gibier
- ISNEA
- Visite du Préfet
- Taxidermiste
- Gants jetables
- Convention partenariat Coopérative Bresse Mâconnais
- Dépassements de plan de gestion
- Différentes affaires
- Classement espèces ESOD groupe 3
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions

Réunion du 24 novembre 2020

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE + Commissaire aux Comptes + Expert Comptable.
- Excusé : R. ROCHAY (jusqu'à 17h).

Principaux sujets abordés :

- Piègeage du sanglier
- Découpage UG 09 et 10
- Impayés
- Dépassements plan de gestion
- Comptes exercice 2019/2020
- Situation sanglier

- Demandes de subventions
- Attributions correctives
- Comptages lièvres 2021

Réunion du 25 janvier 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, M. LETHENET, J. PELUS.

Principaux sujets abordés :

- Point éco-contribution
- Assemblée Générale 2021
- Participation territoriale
- Cabinet comptable
- Dossiers Police de la chasse
- Délibération pour sollicitation de financement du Conseil Régional dans le cadre du règlement biodiversité
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG Novembre-Décembre
- UG 10
- Réunions demandeurs chevreuil
- Convention tripartite
- Remplacement de bracelets
- Dépassements de plan de gestion
- Demande de dérogation
- Saisie des prélèvements lièvre

Réunion du 1^{er} décembre 2020

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS, F. JACOB et A. MORLET.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, G. GUYOT, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Planning division UG 10
- Questionnaire chevreuil
- Prélèvements sanglier
- Convention tripartite
- Dépassements de plan de gestion
- Dégâts maraîchers
- Parcs

Réunion du 15 décembre 2020

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusés : A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, M. LETHENET, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Dégâts et prélèvements grand gibier
- Situation des UG
- Convention protection des cultures
- Subvention protection des cultures
- Remplacements de bracelets

Réunion du 11 janvier 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et C. RODRIGUES.
- Excusé : M. LETHENET, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG Novembre-Décembre
- Contribution territoriale
- Collecte des déchets de chasse
- Demande de subventions pour protection des cultures
- Dégâts
- Miradors
- UG 10
- Sujets divers

GROUPE GRAND GIBIER

Réunion du 8 septembre 2020

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS, R. GREMILLON et F. JACOB.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, R. ROCHAY, JP. VOISIN.

Principaux sujets abordés :

- Bilan des tirs d'été sanglier
- Situation des prélèvements grand gibier
- Remplacements des bracelets
- Problématique dégâts et interventions
- Situation des dégâts 2019/2020
- Contribution territoriale 2021
- Sujets divers

Réunion du 13 octobre 2020

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusé : R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG Novembre-Décembre
- Contribution territoriale
- Collecte des déchets de chasse
- Demande de subventions pour protection des cultures
- Dégâts
- Miradors
- UG 10
- Sujets divers

Réunion du 12 novembre 2020

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et A. MORLET.
- Excusés : G. COMMEAU, R. ROCHA.

- Futur plan de gestion faisant
- Sujets divers

COMMISSION COMMUNICATION

Réunion du 7 juillet 2020

- Présents : F. DIGOY, M. LETHENET, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR.
- Excusée : E. GUILLON.

Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » de septembre 2020
- Revue « La chasse en Saône et Loire en 2019 »
- Grande fête Chasse et Campagne à Bresse sur Grosne
- PIC des étudiants de Fontaines

Réunion du 29 septembre 2020

- Présents : E. GUILLON, JP. VOISIN, R. GREMILLON et V. AUGAGNEUR.
- Excusée : P. GAULTIER.

Principaux sujets abordés :

- Point sur le journal « Nos Chasses » de septembre 2020
- Point sur la revue « La chasse en Saône et Loire en 2019 »
- Newsletters
- Projet PIC « chasse à courre »
- Demande de partenariat pour le Salon de la chasse et de la faune sauvage de Rambouillet 2021
- Convention régionale « chasseurs et randonneurs »
- Demandes de rencontres
- Recrutement de nouveaux chasseurs
- Consultation publique

Réunion du 18 novembre 2020

- Présents : E. GUILLON, JP. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR.
- Excusés : G. GUYOT, M. LETHENET, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Projet PIC « chasse à courre »
- Salon de la chasse et de la faune sauvage de Rambouillet
- « Chasseurs et randonneurs »
- Rencontre « Virgin radio »
- Recrutement de nouveaux chasseurs
- Consultation publique
- Recherche service civique
- Journal « Nos Chasses »
- Rencontre des responsables de Versicolor

Réunion du 11 janvier 2021

- Présents : E. GUILLON, G. GUYOT, JP. VOISIN, P. GAULTIER, R. GREMILLON et V. AUGAGNEUR.
- Excusé : R. DEPARDON, R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Projet vidéo Assemblée Générale
- Développement de la communication vers le monde agricole
- Consultations publiques
- Journal « nos chasses » mars 2021
- J'aime la nature propre
- Prochaine newsletter

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire



Association départementale des bécassiers (ADB)



Dans un contexte sanitaire aussi perturbant que celui que nous subissons tous, ADB 71 rappelle néanmoins que le congrès national de Bécassiers De France, prévu en 2020, sera de nouveau d'actualité les 11, 12 et 13 juin 2021 dans notre beau département de Saône et Loire. Ouvrez vos agendas et notez d'ores et déjà ces dates ! Bécassiers et chasseurs de tous bords en seront bien sûr tous informés !

Dans un tel contexte de mouvements anti chasse répétés, ADB 71 tient à rappeler toute sa solidarité au monde de la chasse bien sûr mais aussi à toutes nos associations départementales et nationales pour faire bloc face à cette violence « verte » d'une intolérance absolue et inadmissible dans une démocratie.

Défendons ensemble notre passion chasse et, à travers celle-ci, nos libertés fondamentales pour poursuivre et exercer tous nos modes de chasse et pérenniser ces derniers, tout en les transmettant aux générations à venir.

Que notre monde rural dans toute sa généralité soit sensibilisé à cette violence et ce rejet de nos valeurs, de nos traditions et comprenne que seule une forte solidarité de tous les acteurs nous permettra de réagir et se faire entendre !

L'adhésion à l'association est à 25 € et donne droit à 4 revues par an.

• ADHÉSION À RETOURNER
à Annie POIDEVIN
Auberge de la Coudraye
71300 St Berain Sous Sanvignes

• POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
vous pouvez prendre contact avec
le Président de l'Association
Pierre Langlois
Mail : langloispierre@yahoo.fr
Tél. 06 09 64 77 27

Quelle validité des chiffres Bécassiers de France en particulier sur les taux jeunes et adultes ?

Depuis une vingtaine d'années, notre association organise régulièrement pour tous les chasseurs des lectures d'ailes, ici ou là, et en général où des ADB adhérentes à BDF sont présentes. On constate que nos chiffres globaux divergent peu des informations compilées par le réseau bécasse et de ce fait les valide.



Le taux de jeunes par rapport aux adultes donne a posteriori une indication sur la qualité de la reproduction passée mais aussi une indication assez fiable sur la pression de chasse du fait de la fidélité des oiseaux sur leurs lieux d'hivernage (lors d'une prochaine analyse nous détaillerons ce point...).

Pourquoi ne contrôler qu'un âge ratio simple et non pas jeune précoce, jeune tardive, adulte ?

Lors des reprises de baguage nocturne, les bagueurs formés sont capables de donner ce

type d'information. Pour nous Bécassiers de France, et ce dans une optique purement chasse, nous pensons que ce niveau de détail est surtout utile lors des reprises d'oiseaux avant leur départ de migration sur les sites de nidification, soit essentiellement pour les oiseaux que nous chassons : la Russie. Effectivement dans le cadre du modèle prédictif mis en place et validé par Gossman et Ferrand, sur environ 20 années de données, il est assez facile de juger d'une qualité de reproduction en observant le taux de jeunes par rapport aux adultes mais aussi le taux de

jeunes précoce par rapport aux jeunes tardives.

Avec l'arrivée de la gestion adaptative c'est donc avant qu'elles soient chassées que nous devons dire l'état des populations de bécasses. C'est pourquoi Bécassiers de France a signé une convention avec l'OFB pour la mise en place du site woodcock.tech dont l'objectif est d'améliorer les données chaque automne sur l'âge-ratio des bécasses capturées lors des sorties baguage en Europe centrale. Actuellement, les données collectées permettent d'alimenter un modèle de prédiction afin d'estimer dès octobre de chaque année l'abondance des bécasses en France en automne-hiver. Cependant le nombre d'oiseaux capturés (environ 150 par an) n'est pas suffisant pour évaluer avec précision l'âge-ratio. Cette étude additionnelle vise à compléter les données d'âge-ratio par des informations émanant de prélèvements de bécasses en automne en Russie Européenne. Un dossier numérique sera constitué pour chaque bécasse prélevée avec le lieu, la date de prélèvement et 2 photos. À terme il serait souhaitable d'avoir une cinquantaine de correspondants chasseurs et ainsi de disposer d'un échantillon de 200 à 300 bécasses prélevées.

Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous sur le site www.becassiersdefrance.com pour saisir vos sorties. Vous accéderez ainsi aux éléments statistiques de la saison en cours. Éléments qui alimentent la base de données nationale du réseau bécasse.

Pascal Repiton,
Président de BDF

Age ratio, lecture d'ailes

Donnons des informations fiables et suffisantes pour que la gestion de la chasse à la bécasse soit pérenne dans le temps.

Très tôt au travers de son mémoire, Bécassiers de France, association regroupant des chasseurs de bécasses, a décidé de remonter des informations de terrain pour donner à la FNC et au réseau bécasse des données statistiques telles que l'ICA 3,5 (Indice Cynégétique d'abondance pour 3,5 heures de chasse), le poids des oiseaux et son sexe ratio.

Pour l'instant à partir uniquement du site BDF nous avons pour la saison 2020/ 2021 (très atypique) en cours :

1. Un ICA 3,5 France à 2,18 ce qui est exceptionnel ;
2. Un âge ratio à plus de 60 %.

Si la saisie des ADB confirme les informations du site nous sommes en face d'une saison exceptionnelle pour la France avec cette année un peu moins de disparités régionales que d'habitude, ceci étant en grande partie expliqué par une qualité hydrique globale des sols très bonne sur l'ensemble de l'Hexagone. Et quand il y a beaucoup d'eau il y a du lombric donc de la nourriture pour nos chers oiseaux !

Association Départementale pour la Chasse et la Gestion du Petit Gibier



Bonjour, cette année cynégétique restera marquée pour les chasseurs de petit gibier, d'une part par le confinement et d'autre part par la grippe aviaire. Ces deux facteurs ont vraiment pénalisé fortement notre loisir.

N'ayant pu réaliser notre première assemblée générale l'an dernier, la conjoncture actuelle ne permet pas d'envisager de pouvoir tenir encore celle-ci cette année.

L'association contactera ses membres par mail pour les informer et pour collecter leurs réflexions sur les espèces lièvre et faisant afin de pouvoir définir une piste de travail et apporter à la fédération de Saône et Loire des axes de travail.

L'association a collaboré avec la FDC 71 - et l'en remercie chaleureusement – au travers d'une newsletter, le 3 décembre 2020, afin de

sensibiliser les responsables de territoires pour continuer les lâchers et permettre l'accès aux territoires pour les chasseurs de petits gibier. Au moment où j'écris ces lignes, l'association a demandé au Préfet, à titre exceptionnel dans une conjoncture qui ne l'est pas moins, de décaler les dates de fermeture des perdrix et du faisant au 28 février, dans l'espoir de pouvoir soutenir, ne serait-ce que moralement, la filière

des éleveurs de gibier et de permettre aux chasseurs de plumes de pouvoir encore un peu sortir leurs chiens ; car nous n'avons pas tous le bonheur d'avoir des territoires pour chasser la bécasse.

Dans l'espoir d'une année cynégétique 2021/2022 plus calme, prenez soin de vous et de vos proches.

Le président Rémi Rochay

POUR REJOINDRE L'ASSOCIATION : Adressez votre cotisation d'un montant de 10 € à M. Rémi Rochay - Les Chassignots - 71120 Lugny les Charolles

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association Départementale des Équipages de Vénerie Sous Terre (ADEVST)



Comme pour tous, l'année 2020 a été pour les chasseurs sous terre de Saône et Loire bien particulière.

Suite au confinement, comme beaucoup d'autres activités, le déterrage du renard a été quasiment inexistant. Suite à la consultation publique, il nous aura fallu attendre mi-mai pour savoir si nous allions pouvoir chasser le blaireau pendant la période complémentaire. Tous les Maîtres d'Équipage qui ont su mobiliser leurs membres et leurs connaissances sont à féliciter ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs.

Compte tenu des contraintes imposées par le respect des mesures sanitaires, de nombreux équipages n'ont pas voulu prendre de risque de réunir leurs membres pour aller chasser sous terre. Certaines sociétés de chasse ont fait le même choix. Le prélèvement de renard est donc presque nul. Certains équipages ont tout de même trouvé quelques portées très tardives.

Le prélèvement de blaireau a chuté de plus de 50 %. Les fortes chaleurs de cet été ont également conduit les quelques équipages à pratiquer la vénerie sous terre uniquement le matin.

Nous avons pu organiser notre assemblée générale à une date inhabituelle le samedi 22 août 2020, au parc de Vendenesse-Sur-Arroux à l'occasion de la spéciale d'élevage du Griffon Nivernais.

Je remercie les invités et maîtres d'équipage

qui se sont rendus disponibles pour ce rendez-vous dans ce joli cadre au bord de l'Arroux.

À cette occasion, Émeline DEBOWSKI, Stéphane BILLOT et Jean-Christophe BONDEAU ont été élus à l'unanimité au conseil d'administration de l'ADEVST 71.

Bernard COMTE a été élu délégué départemental pour notre département. C'est désormais sous son contrôle, pour notre association, que les certificats de vénerie sous terre seront délivrés toujours par l'AFEVST. Gérard CURTENEL assurera la transition.

Pour ceux qui ne connaissent pas Bernard COMTE, il pratique la vénerie sous terre depuis de très nombreuses années avec son frère Robert. Il participait activement aux journées ADD organisées à CLUNY. Retraité de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, depuis 10 ans élu au CA de l'ADEVST 71, il nous fait profiter de ces connaissances et son expérience.

Actuellement il fait partie de l'équipage Des Petits Jaunes dont le Maître d'équipage est Rémi DROIN.

À l'heure où sont écrites ces lignes, nous n'avons rien de nouveau concernant les attaques au Tribunal Administratif de l'arrêté préfectoral sur la période complémentaire 2020, et nous attendons la prochaine consultation publique pour la période complémentaire 2021. Nous aurons besoin de la mobilisation de tous.



Association des Piégeurs Agréés de Saône-et-Loire (APASL)



Merci à tous.

La saison de piégeage pour l'année cynégétique 2020/2021 est bien avancée et se termine le 30 juin 2021; une année entière très difficile pour le piégeage en raison des mesures de sécurité dues à la Covid-19.

L'interdiction de piéger, puis l'autorisation sous certaines conditions, a permis de réguler les prédateurs et les déprédateurs en des missions d'intérêt général.

Rien n'est devenu simple, et rester informé est plus que nécessaire pour ne pas être en dehors des lois.

L'information sur les sites de l'UNAPAF et de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire a permis de répondre au juste à temps des instructions ministérielles et des services de la préfecture. Cependant l'attente des mesures prises a laissé place à des périodes de non piégeage et la régulation n'a pas été aussi efficace que les années antérieures.

Notre fournisseur en pièges depuis de nombreuses années a arrêté ses activités de production et fait valoir ses droits à la retraite. Il a donc fallu trouver d'autres partenaires et changer les habitudes.

Les agriculteurs sont dans l'inquiétude et aimeraient une régulation importante sur les corbeaux freux au moment des semis, surtout vu l'impact économique sur le maïs semence.

Des échanges fructueux, lors d'une réunion à CIEL, ont permis de mieux comprendre leur problématique dans la durée de montée des semis, de l'ordre de deux mois, avec un travail manuel nécessaire qui engendre des coûts importants et qui rend les plants vulnérables plus longtemps. En ces endroits à risques économiques forts, soyons solidaires en intervenant en relation avec les agriculteurs.

Une formation piégeage est prévue les samedis 26 juin et 3 juillet en respectant la rigueur sanitaire (voir le site internet de la

FDC71 pour le détail des formations). Des incertitudes perdurent sur l'organisation de notre Assemblée Générale.

Impossible à l'heure actuelle d'obtenir l'autorisation de rassembler 300 personnes dans une salle et de prévoir un repas.

L'assemblée générale qui était prévue le 11 avril 2020 à Montceau-les-Mines a été annulée. Comme pour la Fédération des Chasseurs, les comptes seront validés lors de l'assemblée générale de 2021, si la possibilité nous en est donnée. Dans ce cas, en fonction des conditions, j'espère vous retrouver nombreux.

Les collectes locales des preuves de capture qui ont toutes été annulées en 2020 pour respecter les consignes du confinement sont programmées pour juin 2021 (voir le calendrier dans ce journal).

Pensez à apporter vos preuves de capture des deux années et à récupérer un carnet de piégeage.

Pensez également à retourner la feuille bilan du carnet de piégeage pendant les collectes de juin ou à la FDC71 en juillet et au plus tard en septembre.

Merci à tous de rester fidèles à notre association des piégeurs agréés mais n'oublions pas que l'union fait la force et que pendant ces périodes délicates il est bon de se serrer les coudes pour conserver la possibilité de réguler les ESOD. La chasse et le monde agricole restent solidaires et en ont besoin.

On a su s'adapter à cette situation sanitaire difficile et je souhaite vous retrouver tous en pleine forme pour être efficaces et motivés pour continuer le piégeage.

Bonne fin de saison 2020/2021.

Bien cordialement.

Jean-Paul VOISIN,
Président des Piégeurs
Agréés de Saône et Loire

Club National des Bécassiers



CLUB NATIONAL
DES BECASSIERS

La saison qui vient de se terminer fut pour le moins perturbée par la pandémie, avec pour beaucoup un sentiment de frustration, mais la chasse bien qu'amputée du mois de novembre aura pu nous apporter cependant son lot de plaisirs.

Le CNB 71 a choisi de mettre en place un partenariat avec la FDC pour la récolte des ailes de bécasses, dans un souci d'amélioration des connaissances sur les prélèvements. Espérons des résultats encourageants. Au niveau national, le CNB poursuit toutes les actions qui peuvent nous donner des informations permettant une meilleure connaissance et une meilleure gestion de la bécasse et donc des arguments face à nos détracteurs très actifs notamment



sur les réseaux sociaux. En partenariat avec l'OFB, la pose de balises GPS se poursuit (avec un nouveau modèle, voir photo). Les informations sur la migration sont nombreuses,

une étude est en cours sur la maturation des gonades pour voir si le réchauffement climatique a un impact sur l'activité reproductrice de la bécasse. Un suivi météo

est activé tout au long de l'année permettant d'avoir des informations sur la reproduction et la migration.

Toutes ces réflexions ont pour but de constituer une base de connaissances scientifiques...

Notre section 71 se développe, avec des correspondants dans le Charolais (E. CARRIER), dans le Clunisois (B. BERTHELIN) et dans le Chalonnais/Autunois (P. AUZEIL). L'union fait la force, alors si vous voulez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter.

P. AUZEIL (pauzeil71@orange.fr)
Délégué CNB 71
Vice-président CNB BFC

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)



La fin de saison 2019/2020 fut particulièrement difficile avec un confinement total au mois de mars. Des tirs d'été compliqués, l'annulation de toutes les manifestations : fêtes de chasse, épreuves de travail, réunions, etc. Espérons que la saison 2020/2021 ne ressemblera pas à la saison passée et que nous pourrons reprendre nos activités normalement. L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne espère pouvoir tenir ses dates de réunion, de stage et d'épreuve de travail.

Après la suspension de la chasse, suite au 2^e confinement fin octobre, nous sommes rentrés, début novembre, dans une phase de régulation des ongulés susceptibles d'occasionner des dégâts aux cultures. Pour arriver, à la mi-janvier, à un couvre-feu à 18 heures avec dérogation dans certains départements.

Pour nous, conducteurs agréés, grâce aux arrêtés préfectoraux, nous avons pu exercer

notre passion qui est la recherche. Merci aux Fédérations d'avoir soutenu la recherche. Je tiens à remercier également tous les responsables de chasse et les chasseurs qui n'ont pas hésité à faire appel à nous malgré toutes les contraintes et d'avoir tout fait pour rechercher les animaux blessés. Pour intervenir, il nous faut avoir plusieurs autorisations en notre possession et ce n'est pas chose évidente. En cette fin d'année 2020, on remarque une légère baisse des demandes due, peut-être, au couvre-feu. Rappelons que vous pouvez contacter Guy Marceau, conducteur agréé, sur son portable 0786215676 ou sur son fixe au 0386780241. N'hésitez pas à lui laisser un message il vous appellera.

Les motivations de l'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne restent les mêmes depuis sa création "Ne pas laisser d'animaux morts ou souffrir après la chasse". L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne rappelle que seule une équipe composée d'un chien spécialement

éduqué et d'un conducteur expérimenté peut prêter son concours à une recherche efficace de ces grands animaux en vue d'abréger d'éventuelles souffrances. La recherche au sang est une activité totalement bénévole. Un simple coup de téléphone suffit. L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne cherche à sensibiliser les chasseurs à appeler un conducteur agréé et à communiquer avec eux sur la recherche par le biais de réunions et de formations avec les fédérations.

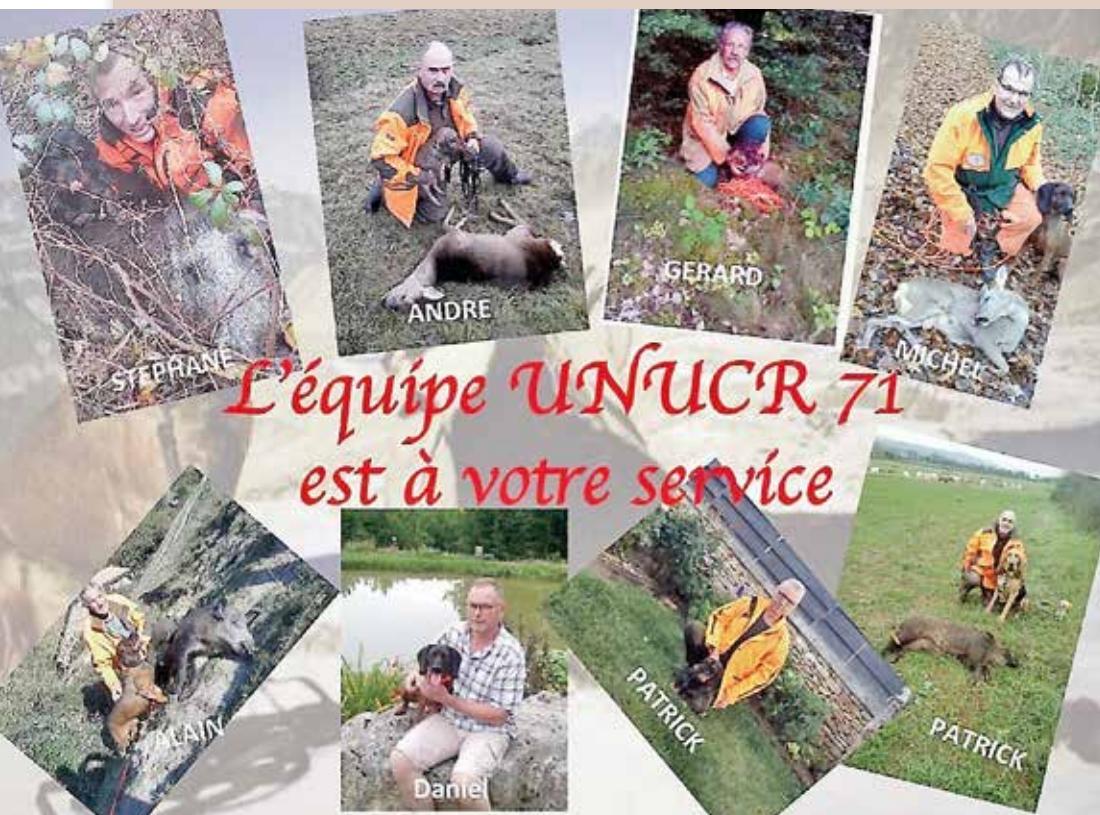
En 2020, nous avons renforcé notre équipe de deux conducteurs agréés. L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne souhaiterait augmenter leur nombre dans votre département.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SI VOUS DÉSIREZ DEVENIR CONDUCTEUR AGRÉÉ,
n'hésitez pas à contacter Régis LONGUET
Tél. 0643497771
Mail: arggb.idf.bourgogne@orange.fr



Notre site internet : <http://arggbiledefrancebo.wixsite.com/arggb-idf-bourgogne>

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge : UNUCR 71



**L'équipe UNUCR 71
est à votre service**

« Laisser, à la suite d'une chasse, un animal blessé sans avoir entrepris une recherche est intolérable. On peut s'imaginer les souffrances qu'une blessure par balle peut engendrer. L'animal peut mourir quelques heures après le tir, mais également souffrir pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect de l'animal, ce dernier, lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche systématique. Les meilleures chances de succès ne peuvent être obtenues qu'avec le concours de chiens spécialisés menés par des conducteurs formés et expérimentés.

L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge forme ces équipes, car la recherche du grand gibier blessé est une discipline qui demande beaucoup d'efforts, d'abnégation, des connaissances profondes en matière de balistique, de la morphologie, de l'éthologie des animaux, la maîtrise du dressage de son chien, une grande prudence dans les actes, et une harmonie totale du maître avec son chien de sang. Fondée en 1980, sous le haut patronage de la Direction

de la Protection de la Nature, du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, de l'Office National de la Chasse, de l'Office National des Forêts, de l'Union des Présidents de Fédérations Départementales de Chasseurs et de la Société Centrale Canine, l'UNUCR a, depuis sa création, formé un grand nombre d'équipes conducteur-chien opérationnelles pour la recherche du grand gibier blessé. »

Concernant l'UNUCR dans notre département, je vous encourage à aller voir sur notre site internet (<https://patrickjaillet4.wixsite.com/unucr71>) les détails de nos réalisations sur 2020 et notre actualité pour 2021 : malheureusement la Covid-19 nous a imposé d'annuler ou de reporter la plupart des manifestations prévues en 2020 (les recherches ont, elles, continué en fonction de vos appels). Espérons, pour tous et pour toutes choses, que 2021 soit une année plus « normale ».

Voici en photo l'équipe des 8 conducteurs agréés pour la saison 2020-21. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site de la FDC 71 et dans la revue Nos chasses de septembre.

Patrick Jaillet - UNUCR 71

Association Départementale des Jeunes Chasseurs (ADJC)



Pour sa deuxième année de reprise, l'ADJC 71 a dû faire face, comme les autres associations, à la crise sanitaire du Covid 19.

Le fonctionnement de l'association a été très perturbé car nous avons dû annuler toutes les invitations de nos adhérents dans nos chasses partenaires afin de préserver

tout le monde. De ce fait, nous avons pris la décision d'offrir, pour les adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2020, la cotisation 2021.

Nous espérons pouvoir reprendre un fonctionnement normal le plus rapidement possible.

Nous sommes toujours à la recherche de jeunes pour intégrer le bureau de l'association afin de la dynamiser davantage.

Nous recherchons toujours des invitations sur les territoires du département pour pouvoir les faire découvrir à nos jeunes adhérents.

Le président, Étienne Théréau

Vous pouvez retrouver toutes les actualités de l'ADJC 71 sur notre page Facebook : Association départementale des jeunes chasseurs de Saône et Loire et, pour toutes demandes, sur notre adresse mail : adjcsaoneetloire71@gmail.com

CALLOD

armurerie

1 000 m²

dédiés à votre passion

3

armuriers professionnels

400

armes neuves

300

armes d'occasion

Tunnel de tir

50 mètres

Sanglier
courant

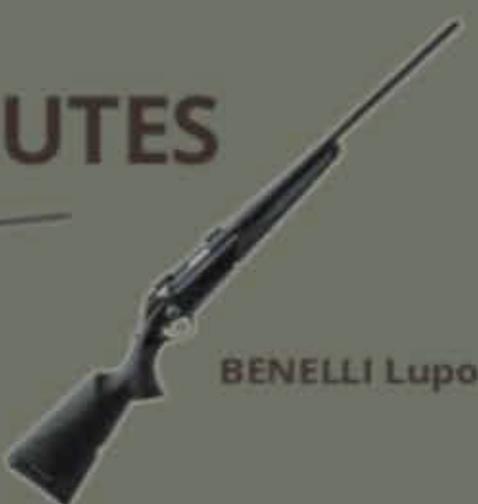
PROMOTIONS*

Armes, Vêtements, Optiques....

Winchester
SXR2 Vulcan



NOUVEAUTES



Adresse :
Chemin du Champ Poly
39570 COURLAOUX
Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone :
03 84 47 28 36
www.armurerie-callod.fr

CALLOD

armurerie

PACK HORIZON*

Carabine FRANCHI HORIZON

+ Nikko Stirling 1-4x24



ou Nikko Stirling 3-12x56



+ Housse

+ Bretelle

+ Boite de Balles SAKO

+ Montage Réglage

+ Casquette SAKO

~~1 220 €~~ 980 € le pack

Tout le mois de MAI 2021
c'est la folie à l'armurerie

CONCOURS SANGLIER COURANT